

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la performance en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Enseignement supérieur.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.

Pour plus d'information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337
Site Web : www.education.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Octobre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-92835-5 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-92834-8 (Version électronique PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

- 1-** Services partagés : Le ministère de l'Enseignement supérieur partage certains services avec le ministère de l'Éducation. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ou les ministères concernés lorsque cela est nécessaire.
- 2-** Précision sur les années : Sauf indication contraire, les données contenues dans ce rapport font référence à l'exercice financier, soit à la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, à l'exception du milieu universitaire, pour lequel elle s'étend du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.
- 3-** Contexte de pandémie : La crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a débuté en mars 2020, a nécessité la poursuite de mesures exceptionnelles et de nouvelles façons de faire, et ce, tant dans les établissements d'enseignement que dans la fonction publique. Les répercussions de cette situation sur l'atteinte de certaines cibles sont citées dans ce rapport.

MESSAGE DE LA MINISTRE



Présidence de la 43^e législature

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

À la nouvelle présidence de la 43^e législature,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de l'Enseignement supérieur, qui couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2022.

La dernière année a été marquée par la reprise des activités habituelles après la levée des consignes sanitaires majeures imposées en raison de la pandémie. Nous sommes fiers d'avoir pu accompagner les collègues, les cégeps et les universités dans ce retour à la normale, accueilli avec beaucoup de soulagement par les professeurs, le personnel et la population étudiante.

Une multitude de projets ont été réalisés dans la dernière année, à commencer par la publication du premier plan stratégique 2021-2023, qui viendra donner un nouveau souffle à l'enseignement supérieur au Québec. Beaucoup de travail a aussi été accompli dans le dossier très important de la main-d'œuvre, un enjeu prioritaire, qui demandera vigilance et proactivité dans les prochaines années.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner ici l'importance du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, qui a été dévoilé en septembre 2021. Doté d'une enveloppe de 450 millions de dollars sur cinq ans, ce plan vise à soutenir la persévérance des jeunes dans leurs études ainsi que leur diplomation. Finalement, le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 est une réponse concrète aux besoins des étudiantes et étudiants pour favoriser leur bien-être et le développement d'une santé mentale florissante.

Plusieurs autres mandats ont suivi leur cours dans les douze derniers mois et je vous invite à en prendre connaissance dans ces pages. Vous y verrez tout le travail qui a été accompli par nos équipes talentueuses et dynamiques, qu'elles soient à l'emploi des cégeps, des universités ou du Ministère. Je remercie très sincèrement toutes ces personnes qui participent quotidiennement à la bonne marche de nos différents réseaux.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink that reads "Pascale Déry".

Pascale Déry

Ministre de l'Enseignement supérieur

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame la Ministre,

Je suis fière de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère de l'Enseignement supérieur, qui fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La mission du ministère de l'Enseignement supérieur est vaste et riche en possibilités de toutes sortes, mais elle peut aussi se résumer simplement : nous voulons donner les meilleures chances de réussir aux milliers d'étudiantes et d'étudiants des cégeps et universités qui représentent l'avenir du Québec. En ce sens, nos actions des 12 derniers mois nous laissent croire que nous sommes sur le bon chemin et que les années à venir portent en elles les promesses d'une société prospère et dynamique.

Nos équipes ont travaillé d'arrache-pied à de nombreux projets et mandats, et ce, tout en accompagnant les établissements d'enseignement supérieur afin d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants les conditions idéales pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Le Plan stratégique 2021-2023 fait évidemment partie de ces dossiers prioritaires. Il viendra cimenter nos efforts en matière d'accès aux études supérieures, de persévérance, de diplomation et de développement économique et social.

La publication des plans d'action pour la réussite en enseignement supérieur et pour la santé mentale fait aussi partie des événements majeurs qui ont marqué notre dernière année. Le travail de nombreuses personnes pour faire progresser ces dossiers est particulièrement à souligner puisque ces mandats étaient jugés prioritaires pour la suite des choses en enseignement supérieur. D'ailleurs, l'une des récentes mesures phares est le déploiement d'un important programme de bourses incitatives en enseignement supérieur afin d'accroître le nombre de personnes qualifiées dans les professions en manque de main-d'œuvre dans les services publics essentiels et les domaines stratégiques pour l'économie du Québec. La mise en place du programme permettra d'augmenter la diplomation dans ces disciplines au collégial et à l'université.

Je tiens donc à remercier très sincèrement tout le personnel du Ministère. Je suis en place depuis assez de temps maintenant pour savoir que nous pouvons compter sur des équipes aux talents multiples et complémentaires, qui ont à cœur tant le succès des étudiantes et étudiants que celui des divers établissements qui composent nos réseaux. Sans ces équipes, il nous serait impossible de répondre aux besoins de la population et de la société.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, reading 'Paule De Blois'.

Paule De Blois

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
1 L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	9
2 LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	31
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	39
3.1 Utilisation des ressources humaines	39
3.2 Utilisation des ressources financières	42
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	45
4 LES AUTRES EXIGENCES	49
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	49
4.2 Développement durable	50
4.3 Occupation et vitalité des territoires	56
4.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	71
4.5 Accès à l'égalité en emploi	71
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	77
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	80
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	82
4.9 Politique de financement des services publics	85
4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation	94
ANNEXES	95
Annexe I : Tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2023	95
Annexe II : Rapport d'activité du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	97
Annexe III : Lois et règlements	98

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2022.

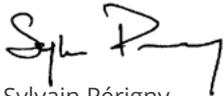
Les membres du comité de direction,



Paule De Blois
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur



Nathalie Parenteau
Sous-ministre adjointe à la performance, au financement,
aux interventions régionales et au soutien à la gestion



Sylvain Périgny
Sous-ministre adjoint à l'accessibilité aux études, aux infrastructures
et aux ressources informationnelles



Marc-André Thivierge
Sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux

Québec, octobre 2022

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Paule De Blois

Sous-ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

La Direction de l'audit interne (DAI) a procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au *Rapport annuel de gestion 2021-2022* relativement aux informations de l'organisation, aux objectifs du Plan stratégique 2021-2023, aux engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et à l'utilisation des ressources humaines et informationnelles. De plus, la DAI a examiné les résultats et les informations au regard de la gestion et du contrôle des effectifs ; des mesures, des cibles et des actions concernant l'accès à l'égalité en emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes ; du respect des exigences liées à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels ; et de la Politique de financement des services publics.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de ces informations incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des informations en nous appuyant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter des informations fournies.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que les informations présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Ministère ne sont pas, à tous égards, importantes, plausibles et cohérentes.

Veillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'audit interne par intérim,



Rivonjaka Aina

Québec, octobre 2022

1 L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

1.1.1 Mission

Le Ministère a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec.

Il accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études, il offre une prestation de services directe aux étudiantes et aux étudiants.

Le Ministère collabore avec plusieurs ministères et organismes, des représentants du marché du travail, des ordres professionnels, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Il réalise sa mission en étroite collaboration avec les représentants de ses réseaux, notamment le Bureau de coopération interuniversitaire, la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association des collèges privés non subventionnés, les associations étudiantes et les associations syndicales. Il travaille également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

1.1.2 Vision

Le Québec est une société apprenante, fortement scolarisée, où les personnes de toutes conditions peuvent accéder, à différents moments de leur vie, à des études supérieures et bénéficier des meilleurs services pour assurer leur réussite et contribuer à son essor collectif sur les plans économique, social et culturel.

1.1.3 Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que nous voulons atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent la mission et la vision du Ministère ainsi que les orientations de son plan stratégique.

Valeurs liées à la mission du Ministère

- **Valeurs sociales et individuelles** : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Valeurs inhérentes au système éducatif québécois** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Valeurs de l'administration publique québécoise** : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- **Valeurs relatives à l'action ministérielle** : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

Principes d'action et de gouvernance

Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des étudiantes et des étudiants, permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les femmes et les hommes.

Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'enseignement supérieur sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leur acceptabilité sociale.

Développement durable

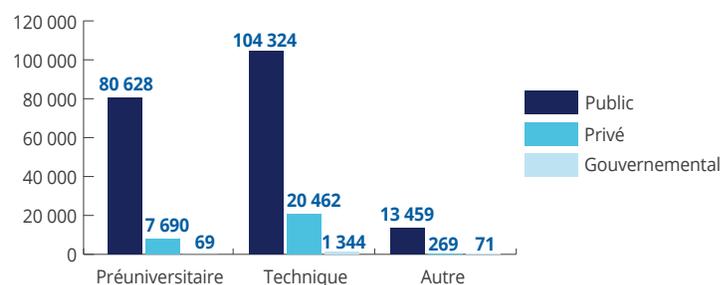
Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle. L'enseignement supérieur est non seulement au cœur des enjeux du développement durable, car il constitue une source d'équité sociale et économique, mais aussi un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), l'élaboration de ce rapport annuel de gestion a pris en compte trois principes de développement durable : l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

1.1.4 Portrait du réseau de l'enseignement supérieur

Enseignement collégial

À l'automne 2021, 228 316 étudiantes et étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement collégial, dont 45 987 en formation continue. Le réseau collégial public compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. Les cégeps ont accueilli 198 411 étudiantes et étudiants, dont 31 516 en formation continue. Le réseau collégial privé est, quant à lui, composé de 69 établissements qui, à l'automne 2021, ont accueilli 28 421 étudiantes et étudiants, dont 14 375 en formation continue. Toujours à l'automne 2021, les 11 écoles gouvernementales ont comptabilisé 1 484 étudiantes et étudiants. La figure suivante montre la répartition des étudiantes et des étudiants selon le type de formation et selon le réseau.

Effectif étudiant collégial à l'automne 2021 selon le type de formation et le réseau¹



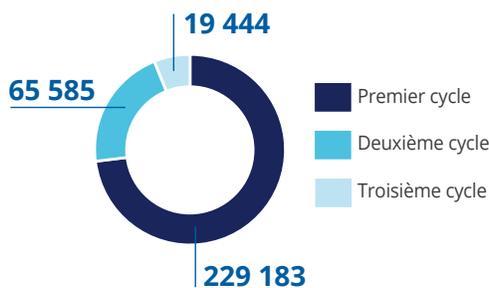
Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, données en date du 19 février 2022.

¹ La catégorie Autre comprend les types de formation Accueil ou transition, Préalables universitaires et Hors programme.

Enseignement universitaire

À l'automne 2021, le Québec comptait 20 établissements universitaires, dont 10 faisaient partie du réseau de l'Université du Québec (UQ) et 3 étaient des universités anglophones. Il faut considérer que le siège social de l'UQ n'accueille aucun effectif étudiant, bien qu'étant un établissement universitaire, et que la déclaration des données de l'effectif étudiant universitaire du Collège militaire royal de Saint-Jean débutera à l'automne 2022, faisant suite à la sanction, le 9 juin 2021, de la *Loi visant à reconnaître le Collège militaire royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire*. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, quant à lui, accueille des effectifs étudiants universitaires, bien que n'étant pas un établissement universitaire. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les établissements offrant de l'enseignement universitaire s'élevait à 314 212 à l'automne 2021. Parmi eux, 72,9 % suivaient un programme de 1^{er} cycle. La figure suivante montre la répartition du nombre d'étudiantes et d'étudiants selon le cycle d'études.

Effectif étudiant universitaire¹ à l'automne 2021 selon le cycle



Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, données en date du 22 avril 2022.

¹ Statut d'inscription : Étudiantes et étudiants réguliers ou libres.

1.1.5 Contexte externe

Impacts de la pandémie de COVID-19

L'année 2021-2022 a été marquée par le retour en présence de la communauté étudiante et des membres du personnel sur les campus des établissements d'enseignement supérieur. Cela a été rendu possible grâce à la forte proportion de personnes vaccinées sur les campus ainsi qu'au respect des mesures sanitaires de protection contre la COVID-19 mises en place, telles que le port du masque d'intervention obligatoire sur les campus pour l'ensemble de la population étudiante. Depuis le début de la crise sanitaire, les investissements du gouvernement dans le réseau de l'enseignement supérieur ont été importants afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaires ainsi que la relance économique et de bonifier le soutien direct offert à la population étudiante. Toutefois, en ce contexte difficile lié à la COVID-19, une diminution de l'effectif étudiant a été comptabilisée.

1.1.6 Contexte interne

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
590	Effectif du Ministère
7,8 G\$	Dépenses prévues du ministère de l'Enseignement supérieur
148	Établissements d'enseignement supérieur publics et privés (128 collèges et 20 établissements universitaires), incluant les écoles gouvernementales
30 163	19 919 enseignantes et enseignants au collégial pour la période du 13 août 2020 au 12 août 2021 (informations au 7 janvier 2022) ainsi que 10 244 professeurs et professeurs à temps plein à l'université au 1 ^{er} octobre 2020 (informations au 19 avril 2022)
542 528	Étudiantes et étudiants (réseau collégial et universitaire)
774 M\$	Aide financière aux études prévue (prêts et bourses aux étudiantes et aux étudiants admissibles)

1.2 Faits saillants

Plan stratégique 2021-2023

Le ministère de l'Enseignement supérieur a publié, en mars 2022, son premier Plan stratégique 2021-2023. Échelonné sur deux ans, ce plan insuffle une nouvelle perspective à la mission et à la vision de l'enseignement supérieur au Québec. Les choix stratégiques qu'il comprend ont été guidés par les priorités gouvernementales et s'inscrivent à l'intérieur de quatre enjeux. Le développement économique et social du Québec, par le biais de l'Opération main-d'œuvre, constitue le premier enjeu. L'accès aux études supérieures, la persévérance des étudiantes et étudiants et leur réussite constituent les trois autres enjeux auxquels le Québec fait face. Ces enjeux se déclinent en 4 orientations et 10 objectifs, qui visent notamment à accroître le nombre de personnes qui accèdent à l'enseignement collégial et universitaire, à soutenir les étudiantes et étudiants dans leurs projets éducatifs tout au long de leur parcours, particulièrement lors des transitions entre les ordres d'enseignement, et à augmenter le nombre de diplômées et de diplômés (voir le tableau synoptique à l'annexe I).

Opération main-d'œuvre

Le Québec est confronté à un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui touche la plupart des secteurs d'activité. En novembre 2021, le gouvernement a lancé l'Opération main-d'œuvre, qui vise à s'attaquer au manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'emploi stratégiques pour l'économie (technologies de l'information, génie) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation à l'enfance, enseignement). D'ici 2025-2026, le gouvernement a pour objectif d'attirer, de former et de requalifier 170 000 travailleurs et travailleuses dans les professions et secteurs visés.

Dans le cadre de cette opération, le Ministère a notamment fait l'annonce du programme de bourses Perspective Québec, un incitatif à la persévérance et à la réussite pour les étudiants et étudiantes dans les programmes menant à l'exercice des professions visées.

Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026

Le 2 septembre 2021, le Ministère a lancé le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 (PARES). Doté d'une enveloppe de 450 millions de dollars sur 5 ans, dont 100 millions de dollars en 2021-2022, le PARES vise à soutenir les établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants dans leurs études ainsi que leur diplomation.

Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026

Le 2 septembre 2021, le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME) a été déployé par le Ministère. Afin de soutenir la mise en œuvre des actions qui y sont associées, le Ministère a octroyé un financement de 60 millions de dollars sur 5 ans, dont 15 millions de dollars en 2021-2022, auxquels le budget 2022-2023 a ajouté 35 millions de dollars sur 5 ans, dont 7 millions de dollars additionnels en 2022-2023. Le PASME a comme visée de soutenir les réseaux de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de pratiques et de mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante.

Université québécoise du futur

À la suite des travaux sur l'université québécoise du futur amorcés en 2019, le scientifique en chef a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur un rapport final. Un comité-conseil a été créé pour assurer la planification de la mise en œuvre des recommandations du rapport, lesquelles portent non seulement sur les conditions d'exercice de la mission universitaire, mais aussi sur les collaborations, la formation, la recherche et les liens qu'entretiennent les universités avec la société. Le rapport du comité-conseil a été transmis en juin 2021 à la ministre et proposait 47 mesures. Plusieurs d'entre elles s'inscrivaient dans des projets menés par le Ministère ainsi que par d'autres ministères et organismes.

Le Ministère a commencé à mettre en œuvre les mesures qui sont sous sa responsabilité, dont :

- le déploiement du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) depuis son lancement en septembre 2021;
- l'élargissement, en octobre 2021, du mandat des pôles régionaux en enseignement supérieur dans le but de soutenir davantage la concertation relativement aux besoins des régions;
- la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES) en février 2022;
- la conduite de travaux avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour faciliter l'accès aux données ministérielles aux chercheuses et chercheurs.

Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire

La Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire a été créée pour faire suite à l'une des recommandations portant sur la liberté académique du rapport *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*.

La Commission avait pour mandat de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique en milieu universitaire et de déterminer le meilleur véhicule pour reconnaître celle-ci. Le rapport déposé en décembre 2021 fait état de cinq recommandations et de cinq avis pour reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire.

Actualisation de la formation collégiale

- Révision des deux principaux programmes d'études préuniversitaires : *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*

En 2021-2022, le ministère de l'Enseignement supérieur a terminé la révision des deux principaux programmes d'études préuniversitaires : *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*. En 2019, ces deux programmes d'études comptaient 24 960 personnes nouvellement inscrites en provenance du secondaire, soit 45,4 % du total des nouveaux inscrits et nouvelles inscrites au collégial. Parmi les améliorations apportées, notons l'investissement d'environ 10 millions de dollars annuellement en sciences humaines pour la mise en place d'une nouvelle

compétence sur les méthodes de travail intellectuel en vue de favoriser la réussite des étudiants et étudiantes. Notons aussi l'ajout de savoirs essentiels en informatique ainsi qu'en probabilités et statistiques dans le programme d'études *Sciences de la nature* pour mieux former les étudiants et étudiantes et pour mieux préparer les étudiants aux programmes universitaires, notamment dans les domaines de pointe.

- Révision de six programmes d'études techniques

À la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec, en 2019, le Ministère a revu son processus de développement des programmes d'études techniques en se donnant une cible de 18 mois pour réaliser les travaux de conception et de production d'un nouveau programme. En 2021-2022, la ministre a approuvé six programmes d'études techniques¹ dont l'actualisation a été effectuée en 14,5 mois, en moyenne.

Nouveautés à l'Aide financière aux études

- Bonification du Programme de prêts et bourses

Dans le contexte d'instabilité économique causé par la crise de la COVID-19 et la hausse des prix du logement, des mesures de bonification du Programme de prêts et bourses ont été mises en place en 2021-2022. La dépense extraordinaire de 96 \$ par mois pour les étudiantes et étudiants qui résident chez leurs parents et de 205 \$ par mois pour ceux qui n'y résident pas a notamment été ajoutée.

- Dossier étudiant Internet (DEI) mobile

Le Ministère a mis en place un nouveau dossier en ligne pour la clientèle bénéficiaire de l'aide financière aux études. Ce dossier permet d'avoir accès à des informations simples et structurées, en plus d'offrir des affichages qui s'adaptent à l'appareil utilisé.

- Campagne de promotion

Dans une volonté de mieux servir la clientèle étudiante, le Ministère a réalisé une campagne de promotion visant à améliorer la compréhension et la perception du Programme de prêts et bourses. Cette campagne s'est déroulée principalement sur le Web, du 7 février au 20 mars 2022.

Banque de ressources éducatives numériques

En décembre 2021, le Ministère a annoncé la mise en ligne d'une banque de ressources éducatives numériques, appelée Le Pavillon. Cette banque permet à la communauté étudiante et aux acteurs pédagogiques du réseau de l'enseignement supérieur d'accéder à une grande variété de ressources éducatives numériques gratuites visant à soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

1. Les programmes sont les suivants : *Gestion des opérations et de la chaîne logistique*, *Techniques de pilotage d'aéronefs*, *Soins préhospitaliers d'urgence*, *Techniques cinématographiques et télévisuelles*, *Techniques d'éducation spécialisée* et *Techniques d'intervention en criminologie*.

Régionalisation des interventions du Ministère

Pour agir en synergie avec les établissements d'enseignement supérieur en région, le Ministère a créé, à l'automne 2021, la Direction des interventions régionales (DIR). En date du 31 mars 2022, neuf conseillères régionales et conseillers régionaux sont déployés sur le territoire afin d'agir à titre d'ambassadrices et d'ambassadeurs de l'offre de services du Ministère. Par leurs interventions, ils favorisent la vitalité des établissements d'enseignement supérieur et de leur offre de formation et stimulent la création de partenariats entre les établissements et les divers acteurs du développement social, économique et culturel des régions.

La DIR comprend le Bureau des relations avec les Premières Nations et les Inuit. Par cette nouvelle structure, le Ministère se donne les moyens de coordonner les actions en matière d'enseignement supérieur pour les Autochtones. Ces actions prennent en compte les réalités des 11 nations et 55 communautés, des Autochtones vivant en milieu urbain et de la population étudiante autochtone.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

2.1.1 Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2023

Orientation 1 : Accroître l'apport de l'enseignement supérieur à la performance économique du Québec pour accéder à des emplois de qualité

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
1.1 Offrir une meilleure réponse aux besoins du marché du travail	1. Nombre d'inscriptions dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre	124 900	111 306 <i>Donnée provisoire</i> Cible non atteinte	16
	2. Nombre de diplômées et de diplômés dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre	25 200	23 603 <i>Donnée provisoire</i> Cible non atteinte	16
	3. Taux de diplomation au collégial, 2 ans après la durée prévue du programme initial (DEC) visé par l'Opération main-d'œuvre	63,3 %	62,4 % Cible non atteinte	17
	4. Taux de diplomation à l'université, 6 ans après l'inscription, dans les disciplines des programmes initiaux (BAC) visés par l'Opération main-d'œuvre	81,1 %	80,1 % Cible non atteinte	18
1.2 Maintenir le nombre d'étudiantes et d'étudiants au collégial participant à des activités de recherche	5. Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie	1 100	916 Cible non atteinte	19
1.3 Favoriser la rétention de la population étudiante dans les régions	6. Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une bourse de mobilité interrégionale	750	371 <i>Donnée provisoire</i> Cible non atteinte	19

Orientation 2 : Élargir l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre de personnes

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
2.1 Accroître le nombre de personnes qui accèdent à l'enseignement collégial et universitaire	7. Taux d'accès à un programme de DEC chez les 17-25 ans	65,5 %	63,8 % <i>Cible non atteinte</i>	20
	8. Taux d'accès à un programme de BAC chez les 18-25 ans	43,8 %	43,1 % <i>Cible non atteinte</i>	21
2.2 Soutenir le déploiement de la formation en ligne	9. Taux de réalisation du projet du portail Campus numérique	40,0 %	40,0 % <i>Cible atteinte</i>	22

Orientation 3 : Soutenir l'engagement des étudiantes et étudiants dans les transitions et la pluralité des parcours

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
3.1 Faciliter le passage entre les ordres d'enseignement	10. Taux de passage du secondaire vers le collégial	72,0 %	70,9 % <i>Cible non atteinte</i>	23
	11. Taux de passage du collégial vers l'université DEC préuniversitaire	81,5 %	80,8 % <i>Cible non atteinte</i>	23
3.2 Soutenir la réussite des étudiantes et étudiants tôt dans leur parcours	12. Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition	86,0 %	84,2 % <i>Donnée provisoire</i> <i>Cible non atteinte</i>	24
3.3 Accroître la réinscription dans les programmes après la 1 ^{re} année au collégial	13. Taux global de réinscription au 3 ^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition	84,0 %	84,6 % <i>Donnée provisoire</i> <i>Cible atteinte</i>	25

Orientation 4 : Accroître la réussite des étudiantes et étudiants selon leur parcours de formation

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	PAGE
4.1 Hausser le niveau de scolarité de la population québécoise	14. Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires	55,7 %	55,6 % <i>Cible non atteinte</i>	26
4.2 Augmenter la diplomation de l'ensemble des étudiantes et étudiants	15. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC), 2 ans après la durée prévue du programme initial Total (préuniversitaire, technique et Accueil ou transition)	66,0 %	64,0 % <i>Cible non atteinte</i>	27
	16. Préuniversitaire	72,5 %	71,8 % <i>Cible non atteinte</i>	28
	17. Technique	62,5 %	61,1 % <i>Cible non atteinte</i>	28
	18. Taux d'obtention d'un BAC, 6 ans après l'inscription	81,0 %	79,6 % <i>Cible non atteinte</i>	29
	19. Taux d'obtention d'une maîtrise, 4 ans après l'inscription	79,0 %	79,6 % <i>Cible atteinte</i>	30

2.1.2 Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2021-2023

ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Orientation 1 : Accroître l'apport de l'enseignement supérieur à la performance économique du Québec pour accéder à des emplois de qualité

OBJECTIF 1.1 : OFFRIR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Contexte lié à l'objectif : En adéquation avec sa vision, le Ministère est en action pour augmenter le nombre d'inscriptions et de diplômes dans les programmes collégiaux et universitaires menant aux emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre.

La contribution déterminante du Ministère à cette opération a pour principal objectif de favoriser l'attraction et la diplomation des étudiantes et étudiants dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre et priorisées par le gouvernement dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance). La liste des programmes menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération est évolutive.

Indicateur 1 : Nombre d'inscriptions dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre

Mesure de départ : 115 344¹ (2020-2021)

	AUTOMNE 2021-2022	AUTOMNE 2022-2023
Cibles	124 900	137 700
Résultat	111 306^{2, 3} Femmes : 61 917 Hommes : 49 173 Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion. Collégial : Portail informationnel, système Socrate, données en date du 19 février 2022. Université : Portail informationnel, système GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire), données en date du 22 avril 2022.

1 La valeur de départ a fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : elle est maintenant de 115 340.

2 Les données de 2021-2022 sont provisoires.

3 Les données sur le genre de 216 personnes ne sont pas disponibles.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le résultat observé de 111 306 inscriptions n'atteint pas la cible de 124 900 inscriptions. Ce résultat est près de 13 600 inscriptions en dessous de la cible et constitue un recul de 4 034 inscriptions par rapport à la valeur de départ actualisée de 2020-2021. Le résultat de 2021-2022 est cohérent avec la décroissance des inscriptions observées entre l'automne 2020 et l'automne 2021 à l'enseignement supérieur, leur nombre passant de 586 103 (2020) à 570 859 (2021), soit une décroissance relative de 2,6 %. La mise en œuvre de la plupart des mesures de l'Opération main-d'œuvre, dont la mesure phare qu'est le programme de bourses Perspective Québec, aura lieu en 2022-2023. Leurs effets ne sont donc pas perceptibles en 2021-2022.

Parmi les actions envisagées pour atteindre la cible, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, notamment les bourses Perspective Québec, devraient contribuer à attirer des étudiants et des étudiantes dans les programmes d'études visés.

Indicateur 2 : Nombre de diplômées et de diplômés dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre

Mesure de départ : 24 811¹ (année civile 2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 200	28 600
Résultat	23 603^{2, 3} Femmes : 13 934 Hommes : 9 666 Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion. Collégial : Portail informationnel, système Socrate, données en date du 19 février 2022. Université : Portail informationnel, système GDEU, données en date du 2 mai 2022.

1 La valeur de départ a fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : elle s'élève maintenant à 25 168 diplômés.

2 Les données de l'année civile 2021 sont provisoires.

3 Les données sur le genre de 3 personnes ne sont pas disponibles.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021, le résultat observé de 23 603 diplômés et diplômées n'atteint pas la cible de 25 200 diplômés et diplômées. Ce résultat est de 1 597 diplômés et diplômées en dessous de la cible et constitue un recul de 1 565 diplômés et diplômées par rapport à la valeur de départ actualisée de 2020. Le résultat de 2021 est en opposition avec la croissance des diplômés et diplômées observée entre 2020 et 2021 pour l'ensemble des programmes de l'enseignement supérieur, leur nombre passant de 156 665 (2020) à 158 682 (2021), soit une croissance relative de 1,3 %. La mise en œuvre de la plupart des mesures de l'Opération main-d'œuvre, dont la mesure phare qu'est le programme de bourses Perspective Québec, aura lieu en 2022-2023. Leurs effets ne sont donc pas perceptibles en 2021-2022.

La mise en œuvre des mesures de l'Opération, notamment les bourses Perspective Québec, devrait contribuer à l'atteinte des cibles futures.

Indicateur 3 : Taux de diplomation au collégial, 2 ans après la durée prévue du programme initial (DEC) visé par l'Opération main-d'œuvre

Mesure de départ : 62,3 %¹ (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2018-2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 63,3 %	Cohorte 2016 64,8 %
Résultat	62,4 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Comptoir en schéma étoilé (CSE), Indicateurs de cheminement collégial, données de septembre 2021 (version 2021).

¹ Le résultat de la cohorte 2014 (valeur de départ) a fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : il s'élève maintenant à 62,5 %.

Le taux de diplomation au collégial deux ans après la durée prévue du programme initial (diplôme d'études collégiales [DEC]) visé par l'Opération main-d'œuvre représente la proportion des personnes nouvellement inscrites à l'enseignement collégial qui ont obtenu un DEC ou une attestation d'études collégiales (AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial dans un programme technique menant à un DEC visé par cette opération. Les étudiantes et les étudiants pris en compte sont inscrits à un trimestre d'automne, à l'enseignement ordinaire, dans un tel programme.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, le résultat pour la cohorte 2015 s'élève à 62,4 %, soit 0,9 point de pourcentage en dessous de la cible de 63,3 %. Ce résultat représente une légère baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ actualisée de la cohorte 2014 (62,5 %).

L'amélioration du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales dans les temps prévus implique que soit contrecarrée la tendance durable observée des étudiantes et des étudiants à prolonger de manière importante leurs études au-delà du temps requis. Cette tendance a été exacerbée par le contexte de la pandémie.

En parallèle, les gains en ce qui a trait à la diplomation reposent en partie sur la performance des groupes d'étudiantes et d'étudiants les plus en difficulté ou confrontés à diverses sources de vulnérabilité. Finalement, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail s'avère un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'une sanction collégiale.

Parmi les actions envisagées pour atteindre les futures cibles, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, notamment les bourses Perspective Québec, devraient contribuer à la persévérance des étudiantes et étudiants afin qu'ils terminent leur programme d'études, à temps plein, sans interruption. Les mesures du PARES, qui visent entre autres à favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants et étudiantes, et celles du PASME, qui ont pour but d'encourager le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante, contribueraient également à améliorer la diplomation.

Indicateur 4: Taux de diplomation à l'université, 6 ans après l'inscription, dans les disciplines des programmes initiaux (BAC) visés par l'Opération main-d'œuvre

Mesure de départ : 80,5 % (cohorte 2013)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 81,1 %	Cohorte 2016 82,1 %
Résultat	Cohorte 2015 80,1 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU, données au 22 avril 2022.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de diplomation de 80,1 % observé pour la cohorte 2015 constitue une hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à la cohorte 2014 (79,6 %), mais est en baisse par rapport au taux de la cohorte 2013 (80,5 %).

Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail, la réussite des étudiantes et des étudiants représente un défi important. Les occasions d'emploi entrant en concurrence avec la poursuite des études et l'obtention d'un diplôme sont multiples et peuvent constituer un facteur contribuant à la diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants obtenant un diplôme selon la durée prévue. Les diplômes courts représentent aussi une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité d'une formation plus longue.

De plus, le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les activités d'enseignement et d'apprentissage en 2020 et en 2021, a pu avoir un effet délétère sur la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces derniers ont été confrontés à de nombreux défis comme l'insécurité financière, l'adaptation difficile à la formation en ligne, la difficulté de gérer les priorités et de concilier les études avec les obligations familiales, personnelles et professionnelles et l'incertitude envers les perspectives de carrière.

Parmi les actions envisagées pour atteindre les futures cibles, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, notamment les bourses Perspective Québec, devraient contribuer à la persévérance des étudiantes et étudiants afin qu'ils terminent leur programme d'études, à temps plein, sans interruption. Les mesures du PARES, qui visent entre autres à favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants et étudiantes, et celles du PASME, qui ont pour but d'encourager le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante chez les membres de la population étudiante, contribueraient également à améliorer la diplomation.

OBJECTIF 1.2 : MAINTENIR LE NOMBRE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS AU COLLÉGIAL PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Contexte lié à l'objectif : Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) bénéficient depuis 2018, pour une période de trois ans, de fonds supplémentaires (20 millions de dollars) pour soutenir leur fonctionnement et renforcer les retombées de leurs activités sur l'enseignement collégial.

Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars a été versé en 2019-2020 aux 59 CCTT pour soutenir le développement, la réalisation, le transfert et la consolidation de projets innovants avec les organismes et les entreprises et pourra être réparti jusqu'en 2022-2023. Une partie de ce montant peut servir à couvrir les frais liés à des activités ayant des retombées sur l'enseignement collégial.

Indicateur 5 : Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie

Mesure de départ : 1 100 (2019-2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 100	1 100
Résultat	916¹ Cible non atteinte	

Source : Requête annuelle des CCTT 2021.

¹ Résultat réel de 2020-2021.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

L'année 2021-2022 a été marquée par une diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux travaux des CCTT. La pandémie de COVID-19 et la rareté de main-d'œuvre constituent des causes probables de cette diminution.

OBJECTIF 1.3 : FAVORISER LA RÉTENTION DE LA POPULATION ÉTUDIANTE DANS LES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : Le ministère de l'Enseignement supérieur a reconduit, en 2021-2022, la mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale pour un montant bonifié de 2 millions de dollars. Cette mesure a été lancée en 2016 et totalisait déjà 3 millions de dollars pour les années 2016 à 2021.

Indicateur 6 : Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une bourse de mobilité interrégionale

Mesure de départ : 469 (2019-2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	750	703
Résultat	371¹ Cible non atteinte	

Source : Système Socrate 2020-057, Situation spécifique, Bourse de mobilité étudiante (BMO) 2021-2022.

¹ Ce chiffre est provisoire, la compilation finale des données transmises au système Socrate se faisant en septembre 2022. Par ailleurs, les doublons ont été retirés, un même étudiant ou une même étudiante pouvant recevoir deux bourses, par exemple une à la session d'automne et une à la session d'hiver.

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une bourse de mobilité interrégionale se chiffre à 371, ce qui est en deçà de la cible de 750. Ce résultat s'explique par le fait que le programme était peu connu et harmonisé à l'échelle nationale. En effet, chaque établissement développait, administrait et publicisait son propre programme. De plus, le programme manquait d'uniformité puisque le montant de la bourse était variable d'un établissement à un autre. Ces facteurs auraient influencé l'attractivité du programme.

Pour favoriser l'augmentation du nombre de boursiers et de boursières, le Ministère a complètement revu le programme afin d'uniformiser le montant des bourses qui seront octroyées à la population étudiante admissible. En outre, une campagne de promotion nationale du programme est prévue.

ENJEU 2 : L'ACCESSIBILITÉ

Orientation 2 : Élargir l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre de personnes

OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PERSONNES QUI ACCÈDENT À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

Contexte lié à l'objectif : L'évolution du marché du travail exige une transformation des compétences et, à cet égard, le fait que de plus en plus de personnes détiennent un diplôme d'études supérieures constitue un levier essentiel au développement de l'économie québécoise. Cela se vérifie encore plus dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre, qui peut mettre un frein à la croissance des entreprises et aux processus d'innovation.

Indicateur 7 : Taux d'accès à un programme de DEC chez les 17-25 ans

Mesure de départ : 63,1 % (femmes : 71,8 %, hommes : 54,6 %) (2019-2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	65,5 %	67,0 %
Résultat	63,8 %¹ Femmes : 72,3 % Hommes : 55,5 % Cible non atteinte	

Sources : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel Socrate, Cube informationnel, PDCFF11G_prog_col_stats_220219 ; Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

¹ Résultat réel de 2020-2021.

Le taux d'accès à un programme menant au DEC chez les 17-25 ans mesure la probabilité (en pourcentage), pour la population des 17-25 ans, d'accéder à un programme menant à un DEC.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour 2021-2022, le taux d'accès au DEC des 17-25 ans était de 63,8 %, ce qui représente une augmentation de 0,7 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020, mais ne permet pas d'atteindre la cible de 65,5 %.

Indicateur 8 : Taux d'accès à un programme de BAC chez les 18-25 ans

Mesure de départ : 42,3 % (femmes : 50,2 %, hommes : 34,8 %) (2019-2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	43,8 %	44,8 %
Résultat	43,1 %¹ Femmes : 52,4 % Hommes : 34,4 % Cible non atteinte	

Sources : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU, Cube informationnel, PDUCE11G_nouv_accès_univ_211101 ; Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

¹ Résultat réel de 2020-2021.

Le taux d'accès au baccalauréat chez les 18-25 ans mesure la probabilité, pour la population des 18-25 ans, d'accéder à un programme de baccalauréat.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour 2021-2022, le taux d'accès au baccalauréat des 18-25 ans était de 43,1 %, ce qui représente une augmentation de 0,8 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020, mais ne permet pas d'atteindre la cible de 43,8 %.

Précisions pour les indicateurs 7 et 8

Un taux d'accès pour une population d'une certaine tranche d'âge correspond à la somme des taux d'accès par âge jusqu'à un certain âge. Les taux d'accès par âge sont calculés comme suit : le nombre de nouveaux inscrits ou inscrites à l'ordre d'enseignement considéré avant un certain âge est divisé par la population de cet âge. Par nouveaux inscrits ou inscrites (première inscription) à l'enseignement collégial ou universitaire, on entend les étudiants et étudiantes qui s'inscrivent pour la première fois à un programme conduisant à l'obtention d'un DEC ou d'un baccalauréat, sans avoir auparavant suivi une autre formation à l'enseignement collégial ou universitaire.

L'accessibilité à l'enseignement collégial et universitaire représente un défi important dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail. Les occasions d'emploi entrent en concurrence avec la poursuite des études. Les formations courtes, comme celles menant à l'AEC et aux certificats de 1^{er} cycle, représentent aussi une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité de formations plus longues comme celles menant au DEC ou au baccalauréat. Plusieurs actions gouvernementales dans les dernières années ont d'ailleurs visé la requalification des travailleuses et travailleurs par l'intermédiaire de formations courtes. De plus, le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a modifié les modes d'enseignement et d'apprentissage, aurait eu un effet sur l'intérêt porté à la poursuite d'études supérieures par les étudiantes et étudiants terminant leurs études secondaires ou collégiales.

Parmi les actions considérées pour maintenir l'atteinte des cibles au cours des années à venir, citons le PARES, dont le premier axe d'intervention vise précisément à favoriser l'accessibilité aux études supérieures, ainsi que le programme de bourses Perspective Québec, qui vise à inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à s'inscrire dans un programme d'études conduisant à l'exercice d'une profession priorisée par le gouvernement, à persévérer dans leur projet de formation et à obtenir leur diplôme.

OBJECTIF 2.2 : SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION EN LIGNE

Contexte lié à l'objectif : Le projet de la vitrine Campus numérique sera un portail conçu pour mutualiser l'ensemble de l'offre de formation en ligne des collèges et des universités du Québec. Favorisant l'accessibilité aux études supérieures, la vitrine Campus numérique répondra à des besoins grandissants de flexibilité dans les parcours de formation des étudiantes et étudiants. Les membres du personnel enseignant, les professionnels et professionnelles et les techniciens et techniciennes bénéficieront aussi de cette vitrine par la disponibilité de ressources et d'accompagnement pour soutenir leur pratique et leur capacité à échanger, à collaborer et à innover. Enfin, les établissements d'enseignement supérieur profiteront d'une mise en valeur de l'expertise numérique québécoise qui favorisera l'attraction de la mobilité entrante de la clientèle étudiante provinciale et internationale.

Indicateur 9 : Taux de réalisation du projet du portail Campus numérique

Mesure de départ : 20 % (2019-2020)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	40,0 %	70,0 %
Résultat	40,0 % Cible atteinte	

Source : Calcul de l'avancement des travaux, Gilles Lavoie, chargé de projet, Campus numérique.
Référence : 134_CN-Calcul indicateur PS-RAG_mai 22.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Pour 2021-2022, le taux de réalisation du projet de portail Campus numérique est de 40,0 %, ce qui correspond à la cible.

Une maquette de la vitrine Campus numérique a été présentée à l'ensemble des intervenants et des intervenantes du réseau de l'enseignement supérieur.

Une typologie de la formation à distance a été adoptée. L'objectif est de se doter d'un langage commun pour la formation à distance. Celle-ci sera utilisée par le ministère, les étudiantes et étudiants et les établissements de l'Enseignement supérieur. Elle permettra entre autres de mutualiser les informations relatives aux cours et aux programmes en formations à distance (FAD) qui seront affichés dans la vitrine Campus numérique.

Les critères de l'appel d'intérêt pour un Pôle d'expertise interordres en FAD ont été établis. Il a été convenu que le Pôle d'expertise serait une composante de la vitrine Campus numérique et desservirait les acteurs pédagogiques de tous les établissements. Ce Pôle d'expertises interordres en FAD aura comme mission d'appuyer le partage d'expertise en FAD et la collaboration entre les établissements en enseignement supérieur, ainsi qu'avec les organismes québécois porteurs d'expertise en FAD.

ENJEU 3 : LA PERSÉVÉRANCE

Orientation 3 : Soutenir l'engagement des étudiantes et étudiants dans les transitions et la pluralité des parcours

OBJECTIF 3.1 : FACILITER LE PASSAGE ENTRE LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT

Contexte lié à l'objectif : Les transitions les plus déterminantes dans le parcours des étudiantes et des étudiants sont celles entre les ordres d'enseignement, soit du secondaire au collégial et du collégial à l'université. Elles constituent des moments critiques de leur parcours. Le taux de passage est un indicateur de la propension des finissants et finissantes à réaliser ces transitions.

Indicateur 10 : Taux de passage du secondaire vers le collégial

Mesure de départ : 70,2 % (2018-2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	72,0 %	73,0 %
Résultat	70,9 % Cible non atteinte	

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur, Portail informationnel, système Socrate, rapport PDCFF17T_effec_colgl, données en date du 23 mars 2022 ; ministère de l'Éducation, Portail informationnel, système Charlemagne, données en date du 27 janvier 2022.

Le taux de passage du secondaire vers le collégial représente la proportion des personnes qui s'inscrivent au collégial, au trimestre d'automne qui suit leur présence en 5^e secondaire de la formation générale des jeunes. Le taux prend en compte les nouveaux inscrits et inscrites au collégial à temps plein à la formation ordinaire, dans un programme menant au DEC ou en Tremplin DEC. Les autres étudiantes et étudiants sont exclus (inscrits à temps partiel, en formation continue, entrant à l'hiver, arrivant de l'extérieur du Québec, etc.).

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux de 70,9 % obtenu en 2021-2022 représente une progression appréciable par rapport à la valeur de référence de 70,2 % de l'année 2018-2019 et se situe au même niveau que le résultat de 2019-2020.

Parmi les actions considérées pour atteindre les cibles au cours des années à venir, citons le PARES, dont le premier axe d'intervention vise précisément à favoriser l'accessibilité aux études supérieures, ainsi que le programme de bourses Perspective Québec, qui vise à inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à s'inscrire dans un programme d'études conduisant à l'exercice d'une profession priorisée par le gouvernement, à persévérer dans leur projet de formation et à obtenir leur diplôme.

Indicateur 11 : Taux de passage du collégial vers l'université – DEC préuniversitaire

Mesure de départ¹ : 80,0 % (cohorte ayant obtenu son diplôme d'études collégiales en 2018)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Année 2020 81,5 %	Année 2021 83,0 %
Résultat	80,8 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Cube informationnel, PDCCS21G_passage_immediat_collégial_université_211101.

¹ Le résultat de 2018 (valeur de départ) a fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : il est maintenant de 79,6 %.

Le taux de passage du collégial vers l'université représente la proportion des personnes de moins de 25 ans qui s'inscrivent à l'université à temps plein comme étudiantes et étudiants réguliers ou libres, au trimestre d'automne suivant leur présence au collégial dans un programme menant à un DEC préuniversitaire. Les autres étudiantes et étudiants sont exclus (inscrits à temps partiel, entrant à l'hiver, arrivant de l'extérieur du Québec, etc.).

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat de 80,8 % observé pour la cohorte ayant obtenu son diplôme d'études collégiales en 2020 n'atteint pas la cible de 81,5 % fixée pour l'année 2021-2022, bien qu'il représente une amélioration de 3,6 points de pourcentage depuis le creux de 2016, et une amélioration de 0,6 point de pourcentage par rapport au taux de 2019.

Parmi les actions envisagées pour l'atteinte de cette cible, citons le PARES, dont le deuxième axe d'intervention vise précisément à assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur, ainsi que le programme de bourses Perspective Québec, qui vise notamment à inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à s'inscrire dans un programme d'études universitaires conduisant à l'exercice d'une profession priorisée par le gouvernement.

OBJECTIF 3.2 : SOUTENIR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS TÔT DANS LEUR PARCOURS

Contexte lié à l'objectif : Le soutien des étudiantes et étudiants doit débuter tôt dans leur parcours pour leur permettre de connaître rapidement des succès qui vont maintenir, sinon accroître leur motivation et leurs efforts. La réussite des cours au premier trimestre possède une valeur à la fois prédictive et préventive pour identifier les personnes éprouvant des difficultés et leur apporter le soutien nécessaire à la poursuite de leurs études.

Indicateur 12 : Taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition

Mesure de départ : 83,2 % (femmes : 87,2 %, hommes : 77,9 %) (cohorte 2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2021 86,0 %	Cohorte 2022 87,0 %
Résultat	84,2 %¹ Femmes : 87,3 % Hommes : 80,2 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données provisoires au 19 février 2022.

1 Donnée provisoire.

Le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre de l'enseignement collégial correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire supérieure ou égale à 60 %) par rapport à l'ensemble de tous les cours suivis (réussis et échoués) par les étudiantes et les étudiants durant cette période. Le calcul de cet indicateur exclut les échecs à un cours dont la présence n'a pas été confirmée par la personne aux études, les cours non suivis (exemptions, équivalences, dispenses, substitutions) et les cours avec mention « Incomplet » (IN). Les étudiantes et les étudiants pris en compte sont nouvellement inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC ou dans le cheminement Tremplin DEC.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat de 84,2 % observé en 2021-2022 représente une augmentation de 1,0 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de 2019-2020.

Parmi les actions considérées pour l'atteinte des cibles au cours des prochaines années, citons le PARES, lancé à l'automne 2021, dont le deuxième axe d'intervention vise précisément à assurer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur, puisqu'elles constituent des moments charnières dans le parcours scolaire des étudiantes et étudiants et sont susceptibles d'engendrer des défis d'adaptation qui peuvent avoir un impact majeur sur leur persévérance. Les mesures du PARES ont commencé à être déployées progressivement au trimestre d'automne 2021.

OBJECTIF 3.3 : ACCROÎTRE LA RÉINSCRIPTION DANS LES PROGRAMMES APRÈS LA 1^{RE} ANNÉE AU COLLÉGIAL

Contexte lié à l'objectif : La poursuite des études supérieures est jalonnée de plusieurs étapes qui exigent beaucoup de résilience et d'adaptation de la part des étudiantes et étudiants. L'engagement de la personne dans son projet éducatif doit être soutenu tout au long de son parcours. Le taux de réinscription dans les programmes menant à un DEC est un indicateur de la persévérance des étudiantes et étudiants qui fait état des pourcentages d'étudiantes et d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.

Indicateur 13 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition

Mesure de départ : 83,2 % (femmes : 86,3 %, hommes : 79,2 %) (cohorte 2018)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2020 84,0 %	Cohorte 2021 85,0 %
Résultat	84,6 %¹ Femmes : 88,1 % Hommes : 80,1 % Cible atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données provisoires au 19 février 2022.

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat de 84,6 % enregistré en 2021-2022 représente une hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de la cohorte 2018 (83,2 %). La cible de 84,0 % est dépassée de 0,6 point de pourcentage.

Les mesures du PARES visant à favoriser la persévérance des étudiantes et des étudiants dans leur projet d'études contribueront à maintenir cette performance.

ENJEU 4 : LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Orientation 4 : Accroître la réussite des étudiantes et étudiants selon leur parcours de formation

OBJECTIF 4.1 : HAUSSER LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

Contexte lié à l'objectif : Le niveau de scolarité de la population du Québec est un indicateur global de sa capacité à poursuivre, voire à accélérer son essor économique, social et culturel. La diplomation à l'enseignement supérieur, tant au collégial qu'à l'université, a un effet déterminant sur la hausse du niveau global de scolarité de la population québécoise. Cet indicateur est en constante progression au Québec comme ailleurs depuis des décennies.

L'objectif est d'accélérer cette hausse de la diplomation, mais aussi d'atteindre, au fil des ans, une plus grande parité entre les femmes et les hommes. L'indicateur retenu vise spécifiquement la population âgée de 25 à 64 ans, soit celle qui représente l'essentiel de la population active.

Indicateur 14 : Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires

Mesure de départ (données populationnelles de 2019) : 54,7 % (2 495 000 personnes), études collégiales : 21,5 % (982 000 personnes), études universitaires : 33,2 % (1 513 000 personnes)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	55,7 % Études collégiales : 21,7 % Études universitaires : 34,0 %	56,2 % Études collégiales : 21,7 % Études universitaires : 34,5 %
Résultat	Études collégiales et universitaires : 55,6 % Études collégiales : 20,7 % Études universitaires : 34,9 % Cible non atteinte	

Sources : Direction des statistiques et de l'information de gestion ; Statistique Canada, Enquête sur la population active (EPA). Compilation de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec réalisée grâce à l'accès aux données du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales, membre du Réseau canadien des centres de données de recherche. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, la proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires est de 55,6 %. Bien que ce résultat soit en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente (54,7 %), il se situe à 0,1 point de pourcentage en dessous de la cible de 55,7 %. Ce résultat est basé sur les données populationnelles de 2020.

Ce résultat est ventilé selon les secteurs de l'enseignement collégial et universitaire. Pour le collégial, la cible de 21,7 % n'a pas été atteinte puisque la proportion de la population visée ayant un DEC s'établit à 20,7 %. Pour la proportion détenant un diplôme d'études universitaires, la cible de 34,0 % a été dépassée pour s'établir à 34,9 %.

La non-atteinte de la cible du secteur collégial pourrait être attribuée à la hausse de la proportion de la population dont le plus haut niveau de scolarité atteint est celui des études universitaires, une hausse qui a un impact à la baisse sur la proportion de cette même population dont le plus haut niveau de scolarité atteint est celui des études collégiales. En effet, l'indicateur relatif aux DEC fonctionne selon un principe de vases communicants avec celui relatif aux diplômes d'études universitaires, compte tenu du fait qu'il ne considère que le plus haut niveau de scolarité atteint. Il est probable aussi que les nouvelles générations qui entrent dans le bassin de population considéré pour le calcul de l'indicateur tendent davantage à obtenir un diplôme d'études universitaires, en comparaison aux générations sortantes.

Pour favoriser l'atteinte des cibles, le Ministère déploie, dans le cadre du PARES, plusieurs mesures visant la persévérance et la diplomation des étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires.

OBJECTIF 4.2 : AUGMENTER LA DIPLOMATION DE L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Contexte lié à l'objectif : L'évolution du marché du travail exige une transformation des compétences et, à cet égard, le fait que de plus en plus de personnes détiennent un diplôme d'études supérieures constitue un levier essentiel au développement de l'économie québécoise. Cela se vérifie encore plus dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre, qui peut mettre un frein à la croissance et à la compétitivité des entreprises alors qu'elles font face à une concurrence mondiale axée sur l'innovation et le savoir.

Indicateur 15 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC), 2 ans après la durée prévue du programme initial – Total

Mesure de départ : 64,3 % (femmes : 69,2 %, hommes : 57,9 %) (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2018-2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 66,0 %	Cohorte 2016 68,0 %
Résultat	64,0 % Femmes : 68,9 % Hommes : 57,5 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données de septembre 2021 (version 2021).

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat pour la cohorte 2015 s'élève à 64,0 %, soit deux points de pourcentage en dessous de la cible de 66,0 %. Ce résultat représente une légère baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ de la cohorte 2014 (64,3 %).

Indicateur 16 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC), 2 ans après la durée prévue du programme initial – Préuniversitaire

Mesure de départ : 71,5 %¹ (femmes : 75,8 %, hommes : 65,4 %) (cohorte 2015 suivie jusqu'en 2018-2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2016 72,5 %	Cohorte 2017 73,5 %
Résultat	71,8 % Femmes : 76,2 % Hommes : 65,6 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données de septembre 2021 (version 2021).

¹ Les résultats de la cohorte 2015 (valeur de départ) ont fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : ils s'élèvent maintenant à 71,6 % pour le taux global, soit 75,9 % pour les femmes et 65,5 % pour les hommes.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat est de 71,8 % pour la cohorte 2016, soit 0,7 point de pourcentage en dessous de la cible de 72,5 %. Ce résultat représente une légère hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ actualisée de la cohorte 2015 (71,6 %).

Indicateur 17 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC), 2 ans après la durée prévue du programme initial – Technique

Mesure de départ : 61,5 %¹ (femmes : 65,5 %, hommes : 56,2 %) (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2018-2019)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 62,5 %	Cohorte 2016 64,0 %
Résultat	61,1 % Femmes : 64,9 % Hommes : 56,2 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE, Indicateurs de cheminement collégial, données de septembre 2021 (version 2021).

¹ Les résultats de la cohorte 2014 (valeur de départ) ont fait l'objet d'une actualisation suivant la mise à jour des données disponibles : ils s'élèvent maintenant à 61,6 % pour le taux global, soit 65,6 % pour les femmes et 56,3 % pour les hommes.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le résultat est de 61,1 % pour la cohorte 2015, soit 1,4 point de pourcentage en dessous de la cible de 62,5 %. Ce résultat représente une légère baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à la valeur de départ actualisée de la cohorte 2014 (61,6 %).

Précisions pour les indicateurs 15, 16 et 17

Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial est la proportion des personnes nouvellement inscrites à l'enseignement collégial qui ont obtenu un DEC ou une AEC deux ans après la durée prévue du programme initial. Les étudiantes et les étudiants pris en compte sont inscrits à un trimestre d'automne, à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC ou dans le cheminement Tremplin DEC.

L'amélioration du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) implique que soit contrecarrée la tendance durable observée des étudiantes et des étudiants à prolonger de manière importante leurs études au-delà du temps requis. Cette tendance a été exacerbée par le contexte de la pandémie. En parallèle, les gains en ce qui a trait à la diplomation reposent en partie sur la performance des groupes d'étudiantes et d'étudiants les plus en difficulté ou confrontés à diverses sources de vulnérabilité. Finalement, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail s'avère un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'une sanction collégiale.

Parmi les actions considérées pour l'atteinte des cibles au cours des prochaines années, citons le PARES, lancé à l'automne 2021, dont le troisième axe d'intervention vise précisément à soutenir les établissements de même que les initiatives locales et nationales en matière de persévérance et de réussite en enseignement supérieur. Les mesures du PARES ont commencé à être déployées progressivement au trimestre d'automne 2021. Par ailleurs, les mesures du PASME, qui se déploient également depuis l'automne 2021, permettent à la population étudiante de s'épanouir dans des milieux sains, sécuritaires et propices à une santé mentale positive. De plus, elles soutiennent cette population dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques pour prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique et de troubles mentaux, favorisant ainsi sa réussite et sa persévérance.

Indicateur 18 : Taux d'obtention d'un BAC, 6 ans après l'inscription

Mesure de départ : 80,4 % (femmes : 83,1 %, hommes : 76,7 %) (cohorte 2013)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 81,0 %	Cohorte 2016 82,0 %
Résultat	79,6 % Femmes : 82,4 % Hommes : 75,4 % Cible non atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU, données au 22 avril 2022.

Le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de baccalauréat qui obtiennent leur diplôme six ans après leur inscription. Plus précisément, ce taux consiste à rapporter le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant obtenu un baccalauréat, peu importe si la discipline dans laquelle le diplôme a été obtenu est la même que celle de la sanction recherchée lors de l'inscription initiale, sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants contenus dans la cohorte de départ. La sanction obtenue doit cependant être la même que la sanction recherchée lors de la première inscription².

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription pour la cohorte 2015 est de 79,6 %. Il demeure en deçà de la cible de 81,0 %.

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail, la réussite des étudiantes et des étudiants représente un défi important. Les occasions d'emploi entrant en concurrence avec la poursuite des études et l'obtention d'un diplôme sont multiples et peuvent conduire à la diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent un diplôme selon la durée prévue. Les diplômes courts représentent aussi une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité d'une formation plus longue.

2. Par exemple, une personne qui commence un baccalauréat en sciences politiques et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie sera comptabilisée. Si cette personne obtient plutôt un certificat en sciences politiques, elle ne sera pas comprise dans le taux d'obtention d'un baccalauréat. Les étudiantes et étudiants qui changent d'établissement universitaire ne sont pas considérés dans le calcul du taux de diplomation.

De plus, le contexte de la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les activités d'enseignement et d'apprentissage de même que l'expérience des étudiantes et des étudiants de l'enseignement supérieur en 2020 et en 2021, a pu avoir un effet néfaste sur la persévérance et la réussite de ces personnes. En effet, elles ont été confrontées à de nombreux défis comme l'insécurité financière, l'adaptation à la formation en ligne, la difficulté à gérer les priorités et à concilier les études avec les obligations familiales, personnelles et professionnelles et l'incertitude des perspectives de carrière.

Parmi les actions considérées pour l'atteinte des cibles au cours des prochaines années, citons le PARES, lancé à l'automne 2021, dont le troisième axe d'intervention vise précisément à soutenir les établissements de même que les initiatives locales et nationales en matière de persévérance et de réussite en enseignement supérieur. Les mesures du PARES ont commencé à être déployées progressivement au trimestre d'automne 2021.

Indicateur 19 : Taux d'obtention d'une maîtrise, 4 ans après l'inscription

Mesure de départ : 78,4 % (femmes : 80,0 %, hommes : 76,3 %) (cohorte 2015)

	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2017 79,0 %	Cohorte 2018 80,0 %
Résultat	79,6 % Femmes : 80,4 % Hommes : 78,4 % Cible atteinte	

Source : Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU, données au 22 avril 2022.

Le taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de maîtrise qui obtiennent leur diplôme quatre ans après leur inscription. Plus précisément, ce taux consiste à rapporter le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant obtenu une maîtrise, peu importe si la discipline dans laquelle le diplôme a été obtenu est la même que celle de la sanction recherchée lors de l'inscription initiale, sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants contenus dans la cohorte de départ. La sanction obtenue doit cependant être la même que la sanction recherchée lors de la première inscription.

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

La cohorte 2017 présente un taux de réussite à la maîtrise quatre ans après l'inscription de 79,6 %. La cible de 79,0 % fixée pour 2021-2022 est atteinte.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) du Ministère a été publiée le 13 septembre 2021. Elle poursuit les engagements qui étaient précédemment en vigueur dans la DSC du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population.

Sommaire des résultats liés aux engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens¹

ENGAGEMENTS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2021-2022 (%)
Renseignements généraux			
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai maximal de 10 jours	100	99,8	99,5
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai maximal de 5 jours	100	99,9	97,7
Aide financière aux études			
Répondre à une première demande d'aide financière aux études dans un délai maximal de 40 jours à partir de la date de réception de l'ensemble des documents requis	100	99,9	99,9
Répondre à une demande de renouvellement d'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 jours	100	98,8	99,1
Répondre à un appel téléphonique sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes à partir du moment où la personne demande à parler à une préposée ou un préposé	100	97,9	96,8
Répondre à une demande de révision d'aide financière aux études dans un délai maximal de 20 jours	100	51,8	34,4
Preuves d'études collégiales			
Transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai maximal de 10 jours	100	96,6	97,5
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai maximal de 5 jours	100	99,9	99,9
Transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études, lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé et qu'ils sont disponibles, dans un délai maximal de 10 jours	100	100	100
Plaintes			
Prendre en charge la plainte dans un délai maximal de 2 jours	100	82,6 (MES et MEQ) ²	99,4 (MES)
Répondre à la plainte dans un délai maximal de 20 jours à partir de la date de réception de l'ensemble des documents requis	100	87,7 (MES et MEQ)	96,3 (MES)

1 Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

2 Ministère de l'Enseignement supérieur et ministère de l'Éducation.

2.2.1 Renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai maximal de 10 jours.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables	10 034 ¹	99,5 ²

Source : Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

Période de référence : année financière.

¹ Nombre global.

² Moyenne.

Le traitement des demandes écrites de renseignement général est assuré par plusieurs unités administratives, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultats (%)
Direction générale de l'accessibilité financière aux études	8 284	99,4
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (affaires étudiantes)	1 014	100
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (sanction des études)	736	100

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études et le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

Pour l'année 2021-2022, 8 284 demandes de renseignements généraux sur l'accessibilité financière aux études ont été reçues au total et 8 237 d'entre elles ont été traitées dans un délai de 10 jours, soit 99,4 %.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a répondu à 100 % des demandes touchant les affaires étudiantes et la sanction des études collégiales dans le délai prévu de 10 jours.

Engagement : Le Ministère s’engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai maximal de 5 jours.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général dans un délai de 5 jours ouvrables	3 499	97,7

Source : Direction générale de l’accessibilité financière aux études.
Période de référence : année financière.

Pour l’année 2021-2022, le nombre de demandes reçues et traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables est de 3 420 sur un total de 3 499 demandes reçues (97,7 %).

2.2.2 Aide financière aux études

Engagement : Le Ministère s’engage à répondre à une première demande d’aide financière aux études dans un délai maximal de 40 jours à partir de la date de réception de l’ensemble des documents requis.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à une première demande d’aide financière aux études dans un délai de 40 jours ouvrables	44 318	99,9

Source : Direction générale de l’accessibilité financière aux études.
Période de référence : année financière.

Le résultat de l’exercice 2021-2022 indique une proportion de 99,9 % des demandes traitées dans le délai prévu, ce qui représente 44 276 décisions rendues conformément à l’engagement du Ministère sur un total de 44 318 demandes.

Engagement : Le Ministère s’engage à répondre à une demande de renouvellement d’aide financière aux études dans un délai maximal de 5 jours.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à une demande de renouvellement d’aide financière aux études dans un délai de 5 jours ouvrables	94 251	99,1

Source : Direction générale de l’accessibilité financière aux études.
Période de référence : année financière.

Cet indicateur fait référence au traitement des demandes de renouvellement d'aide financière aux études, automatisées et effectuées par le personnel. Pour l'année 2021-2022, l'Aide financière aux études a répondu à 94 251 demandes de renouvellement, dont 93 381 dans le délai de 5 jours ouvrables.

Pour 2021-2022, il y a une diminution de 8,6 % des demandes de renouvellement, soit 94 251 demandes, en comparaison à 103 160 demandes pour l'année financière 2020-2021.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre aux appels téléphoniques sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes à partir du moment où la personne demande à parler à une préposée ou un préposé.

CIBLE	2021-2022	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses aux appels téléphoniques sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes	221 142	96,8

Source : Direction générale de l'accessibilité financière aux études.
Période de référence : année financière.

Cet indicateur correspond au temps d'attente pour qu'un citoyen ou une citoyenne parle à un agent ou une agente des services des relations avec la clientèle de l'Aide financière aux études.

Des améliorations ont été observées au cours des dernières années grâce aux diverses mesures opérationnelles mises en place au secteur de la téléphonie. Le temps d'attente moyen pour parler à un représentant ou une représentante est passé de 2 minutes 26 secondes en 2019-2020 à 59 secondes en 2020-2021. Toutefois, pour l'année 2021-2022, une augmentation du délai d'attente est constatée, passant à 1 minute 19 secondes.

Le secteur de la téléphonie est touché par un roulement de personnel important, et la pénurie de main-d'œuvre nuit au recrutement pour le corps d'emploi de préposé ou préposée aux renseignements.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande de révision d'aide financière aux études dans un délai maximal de 20 jours.

CIBLE	2021-2022		2020-2021		2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses aux demandes de révision d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables	2 595	34,4	1 264	51,8	1 006	94,4

Source : Données compilées par le Bureau des recours de l'Aide financière aux études.

La *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3) autorise la présentation d'une demande de révision d'une décision prise par la ministre concernant le Programme de prêts et bourses et le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Pour l'exercice financier 2021-2022, on compte 2 595 demandes de révision, soit plus du double de l'année précédente. De ce nombre, 41 % ont été reçues au cours du dernier trimestre de l'exercice et concernent principalement le traitement des revenus liés à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cet important volume a excédé la capacité de traitement de l'équipe, ce qui explique les résultats pour l'année 2021-2022.

2.2.3 Preuves d'études collégiales

Engagement : Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai maximal de 10 jours.

CIBLE	2021-2022		2020-2021		2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	17 278	97,5	18 260	96,6	15 939	99,6

Source : Données compilées par le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

La cible fixée pour la transmission du duplicata d'un diplôme ou d'une attestation de délivrance de diplôme a été atteinte à 97,5 %.

Engagement : Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai maximal de 5 jours.

CIBLE	2021-2022		2020-2021		2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	6 142	99,9	4 456	99,9	6 269	100

Source : Données compilées par le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a traité 6 142 demandes de confirmation de la validité d'un diplôme qu'il a délivré. Ces demandes ont été traitées en 5 jours ouvrables dans 99,9 % des cas.

Engagement : Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études, lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé et qu'ils sont disponibles, dans un délai maximal de 10 jours.

CIBLE	2021-2022		2020-2021		2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	62	100	82	100	73	100

Source : Données compilées par la Direction de l'enseignement privé.

Toutes les demandes de copies de documents délivrés par un collège privé fermé reçues en 2021-2022 ont été traitées dans le délai prévu.

2.2.4 Plaintes

Engagements : Le Ministère s’engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et citoyens dans un délai maximal de 2 jours et à y répondre dans un délai maximal de 20 jours à partir de la date de réception de l’ensemble des documents requis.

CIBLES	2021-2022 (MES)		2020-2021 (MES ET MEQ)		2019-2020 (MES ET MEQ)	
	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	1 903	99,4	2 704	82,6	1 220	90,7
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	1 903	96,3	2 704	87,7	1 220	86,3

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

À titre comparatif, les ministères de l’Enseignement supérieur et de l’Éducation ont enregistré ensemble une hausse marquée des plaintes reçues, celles-ci passant de 2 704 en 2020-2021 à 3 592 en 2021-2022. Cela étant, les données pour l’exercice 2021-2022 concernent uniquement les plaintes portant sur les activités et les services du ministère de l’Enseignement supérieur ainsi que celles déposées à l’égard des établissements publics et privés des réseaux collégial et universitaire, pour lesquelles le rôle du Ministère est d’accompagner la citoyenne ou le citoyen vers le processus local de traitement des plaintes.

Le ministère de l’Enseignement supérieur a assuré la prise en charge de 1 893 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables, sur un total de 1 903 plaintes reçues, ce qui représente 99,4 % des plaintes. En moyenne, le délai de prise en charge d’une plainte a été de 0,2 jour. De plus, 96,3 % des plaintes reçues ont été traitées en 20 jours ouvrables ou moins, soit 1 833 des 1 903 plaintes traitées et fermées.

Il importe de mentionner que certaines plaintes requièrent plus de temps en raison de leur caractère complexe ou du fait qu’elles nécessitent une prise de position ministérielle ou des interventions particulières, ou encore qu’elles demandent la consultation de diverses unités du Ministère.

Nature des plaintes adressées au ministère de l’Enseignement supérieur

Parmi les 1 903 plaintes reçues, 947 (49,7 %) visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service ministériels, et 892 (46,8 %) concernaient un organisme des réseaux d’enseignement.

Sur les 947 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, il y a :

- 802 plaintes visant le secteur de l’accessibilité financière aux études, notamment 464 plaintes quant au calcul de l’aide financière, 59 portant sur le délai de traitement des demandes, 73 en lien avec le manque d’information, 46 touchant le Service du recouvrement et 73 quant à l’accessibilité aux services téléphoniques et en ligne, à des renseignements erronés, à des erreurs administratives ou à des refus de reconnaissance de déficience fonctionnelle majeure ;
- 38 plaintes concernant les politiques et orientations ministérielles en lien avec les mesures sanitaires.

D'autres plaintes ont aussi été reçues quant au calcul de la cote de rendement au collégial (cote R), à l'exclusion de certains programmes d'études du programme de bourses Perspective Québec, à la passation de l'épreuve uniforme de français au collégial et à la non-admissibilité au montant forfaitaire pour les étudiants et étudiantes (COVID-19).

De ces 947 plaintes, 107 (11,3 %) se sont avérées fondées et visaient principalement l'aide financière aux études, notamment quant à l'accès téléphonique à un préposé ou une préposée. Des mesures d'amélioration sont en cours d'élaboration.

Sur les 892 plaintes portant sur le réseau, il y a :

- près de 300 plaintes d'étudiantes et d'étudiants internationaux concernant la difficulté à obtenir le remboursement des frais de scolarité auprès d'un collège privé ou en raison de la cessation temporaire des activités du collège ou du refus d'un permis d'études délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ;
- 254 plaintes visant des insatisfactions par rapport au suivi des demandes adressées aux établissements, notamment quant à la méconnaissance des services offerts et aux demandes d'incomplet permanent ;
- des insatisfactions quant à l'application des mesures sanitaires au sein des établissements d'enseignement, notamment 42 plaintes en lien avec des préoccupations quant au mode de formation privilégié par les établissements en raison des mesures sanitaires (à distance, en présentiel ou en formule hybride) ;
- 74 plaintes concernant d'autres organismes ou ministères ;
- 66 plaintes individuelles et variées concernant des décisions, des règles et des politiques des établissements ;
- 54 plaintes concernant le processus de demande d'admission auprès des établissements ;
- 21 plaintes concernant des difficultés à trouver des stages.

Parmi les plaintes restantes, on trouve des préoccupations sur des sujets variés, dont certaines concernant le retour en présentiel pendant la pandémie, le non-respect des mesures sanitaires au sein des établissements et les ordres professionnels.

Collaboration avec le Protecteur du citoyen

Chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur collabore avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Les données du Protecteur du citoyen portant sur l'exercice financier 2021-2022 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes, des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2021-2022	2020-2021	ÉCART
1. Direction du Ministère	12	12	0
2. Accessibilité aux études, infrastructures et ressources informationnelles	317	308	9
3. Développement et soutien des réseaux	124	126	-2
4. Performance, financement, interventions régionales et soutien à la gestion	137	101	36
Total	590	547	43

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Au 31 mars 2022, l'effectif total du Ministère s'établissait à 590 personnes, dont 529 avaient un statut d'employé régulier et 61, un statut d'employé occasionnel.

Formation et perfectionnement du personnel

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'est assuré de former le personnel afin de maintenir et d'améliorer la prestation de services. Ainsi, pendant l'année financière 2021-2022, le Ministère a investi 557 265,63 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement du personnel, ce qui représente 1,14 % de la masse salariale.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2021 (\$)	2020 (\$)¹, ²
Favoriser le perfectionnement des compétences	321 226,37	225 292,87
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	131 347,68	118 140,62
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	74 652,33	297 911,35
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	16 361,56	211 461,04
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	13 677,70	54 977,44
Total	557 265,63	907 783,32

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

1 La reddition de comptes a été effectuée selon l'année civile.

2 Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)¹	1,14	0,83
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Personnel cadre	4,62	0,99
Personnel professionnel	1,41	1,60
Fonctionnaires	4,73	1,01
Total²	2,98	1,37
Somme allouée par personne³	914,35 \$	584,50 \$

1 Inclut les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

2 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

3 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'exercice financier, et le nombre moyen d'employées et d'employés présents au cours de la même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie, comme une mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021 ¹	2019-2020 ¹
Taux de départ volontaire (%)	17,95	11,90	16,80

Source : Système SAGIR.

¹ Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021 ¹	2019-2020 ¹
Nombre d'employés et d'employées ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	11	33	49

Source : Système SAGIR.

¹ Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise³ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022¹

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2022
37	9

¹ Emplois régionalisés au 31 janvier 2022 selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3. Les termes *administration publique* et *organisations de l'administration publique*, dans le cadre du plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur s'élèvent à plus de 7,8 milliards de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 7,7 milliards de dollars (98,7 %), représente des dépenses de transfert consacrées au réseau de l'enseignement supérieur.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses prévues au 31 mars 2022 avec celles figurant au budget de dépenses initial 2021-2022.

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 ¹ (k\$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ² (k\$) [2]	Écart (k\$) [3] = [2] - [1]	Variation (%)	Dépenses réelles 2020-2021 ³ (k\$) Source : Comptes publics 2020-2021 ⁴
Administration	75 120,4	84 061,2	8 940,8	11,9	71 118,3 ⁵
Soutien aux organismes	47 632,1	46 711,6	(920,5)	-1,9	49 891,4
Aide financière aux études	887 182,4	774 043,7	(113 138,7)	-12,8	717 636,0
Enseignement supérieur	6 691 177,2	6 746 368,5	55 191,3	0,8	6 509 479,1
Régimes de retraite	193 349,3	196 856,9	3 507,6	1,8	189 061,5
Total	7 894 461,4	7 848 042,0	(46 419,5)	-0,6	7 537 186,1

- 1 Dont 75 500,0 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
- 2 Dont 295 059,5 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
- 3 États financiers du ministère de l'Enseignement supérieur au 12 mai 2022 (données réelles à la fin de l'exercice 2021-2022).
- 4 Dont 196 060,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.
- 5 Exclut 99 714 k\$ afférents à l'incidence financière liée au changement de la norme sur les paiements de transfert. Un montant équivalent sera considéré dans la dépense finale 2021-2022.

Programme 01 – Administration

En 2021-2022, les dépenses liées au programme 01 se sont élevées à 84,1 millions de dollars, ce qui représente 1,1 % des dépenses du Ministère et une augmentation de 11,9 % de plus comparativement au budget de dépenses initial 2021-2022. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 49,0 millions de dollars pour la rémunération du personnel ainsi que 35,1 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart, soit 8,9 millions de dollars, est principalement lié à la rémunération (6,8 millions de dollars), aux dépenses de fonctionnement (3,0 millions de dollars) et aux dépenses de transfert (-0,9 million de dollars).

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (0,7 million de dollars), pour les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une hausse de 8,2 millions et est principalement attribuable à l'ajout de postes pour la régionalisation et au déploiement des mesures du budget 2021-2022 en lien avec la régionalisation.

Programme 02 – Soutien aux organismes

Pour ce programme, des dépenses de 46,7 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,6 % des dépenses du Ministère et une baisse de 1,9 % comparativement au budget de dépenses initial 2021-2022. L'écart, soit 0,9 million de dollars, s'explique en majeure partie par des dépenses moindres relativement au poste de soutien à des partenaires en enseignement supérieur. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 33,9 millions de dollars pour son fonctionnement. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont reçu respectivement 0,02 million de dollars et 2,10 millions de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (0,1 million), pour les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une baisse de 1,0 million de dollars et est principalement attribuable à une diminution de 1,3 million de dollars de l'enveloppe du soutien à des partenaires en enseignement supérieur.

Programme 03 – Aide financière aux études

Les dépenses du programme 03 ont atteint 774 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente 9,8 % des dépenses totales du Ministère. Les dépenses pour ce programme sont inférieures de 113,1 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, soit 12,8 %.

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, l'attribution de bourses a entraîné des dépenses de 566,7 millions de dollars, soit 209,2 millions de dollars de moins par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022. Cet écart s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires du programme constatée depuis plusieurs années. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 104,8 millions de dollars, soit 45,5 millions de dollars de plus par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022. Cette différence est principalement attribuable à la révision du taux d'intérêt et à l'application d'une mesure de suspension du paiement des intérêts sur les dettes d'études dans le cadre de la pandémie. De plus, le taux de provision pour mauvaises créances a été ajusté à la baisse, car les impacts de la pandémie sur la capacité de remboursement des étudiantes et des étudiants avaient été surévalués. Les dépenses attribuées aux autres bourses totalisent 102,6 millions de dollars, soit 50,5 millions de dollars de plus comparativement au budget initial de 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable au coût du financement du montant forfaitaire pour les étudiantes et les étudiants collégiaux et universitaires, une mesure ponctuelle instaurée dans le cadre de la pandémie.

Les mesures mises en place dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, y compris les bonifications temporaires, la suspension du paiement des intérêts sur les dettes d'études du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et le montant forfaitaire, se sont traduites par un coût estimé de 244,2 millions de dollars au 31 mars 2022. Une partie de ces coûts, notamment celle qui correspond aux bonifications temporaires, est intégrée dans le calcul de l'aide totale accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

Programme 04 – Enseignement supérieur

Les dépenses pour ce programme s'élèvent à 6,7 milliards de dollars, ce qui constitue 86 % des dépenses totales en 2021-2022.

Dans les cégeps, 2,3 milliards de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 281,9 millions de dollars, au service de la dette. Dans le réseau universitaire, 3,5 milliards de dollars ont été alloués aux activités éducatives et au fonctionnement, dont 25,0 millions de dollars au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette des universités représente une dépense de 455,4 millions de dollars. De plus, 133,8 millions de dollars ont été attribués à l'enseignement collégial privé.

En 2021-2022, les dépenses liées au programme 04 ont augmenté de 55,2 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, soit 0,8 %. L'écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le plan budgétaire 2021-2022 (107,7 millions de dollars) et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021 (24,7 millions de dollars), qui ont nécessité un recours au Fonds de suppléance du Conseil du trésor.

Si l'on exclut l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (50,1 millions), pour les dépenses prévues au 31 mars 2022 par rapport au budget de dépenses initial 2021-2022, l'écart correspond à une hausse de 5,1 millions de dollars et est principalement attribuable à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le plan budgétaire 2021-2022 et dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2021.

Programme 05 – Régimes de retraite

Les dépenses enregistrées dans le cadre du programme 05 se chiffrent à 196,9 millions de dollars en 2021-2022, ce qui constitue 2,5 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des différents réseaux. La part de l'employeur s'élève à 175,8 millions de dollars pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à 21,1 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement. Par rapport au budget initial 2021-2022, la dépense est plus élevée de 3,5 millions de dollars, soit une hausse de 1,8 % qui se justifie par une augmentation des coûts des régimes de retraite.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le ministère de l'Enseignement supérieur en 2021-2022 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur ;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles auprès des autorités gouvernementales, pour le Ministère et son réseau, selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03) ;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services du Ministère à sa clientèle et aux partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires ;
- poursuivre les attentes énoncées dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation à la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État.

Le tableau suivant présente les dépenses réelles en ressources informationnelles du ministère de l'Enseignement supérieur, en fonction des différents projets et activités, pour l'exercice 2021-2022.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ¹	1 382,7	3,1
Activités ²	1 069,9	5 892,1
Total	2 452,6	5 895,2

Source : Données compilées par la Direction des projets, du financement et du soutien aux réseaux et aux partenaires.

¹ Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

² Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements réels ont été répartis, d'une part, selon les projets et les activités relevant uniquement du ministère de l'Enseignement supérieur et, d'autre part, selon ceux communs avec le ministère de l'Éducation.

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui se trouvent à la phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Projets du ministère de l'Enseignement supérieur

Pour les cinq projets suivants, la phase de réalisation-exécution s'est poursuivie ou a été amorcée au cours de l'année 2021-2022. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projets.

1- Gestion de la fermeture des cycles d'attribution de l'aide financière aux études

Mise en place des mesures et des conditions qui rendront possible la fermeture définitive des cycles d'attribution dans le système existant d'attribution de l'aide financière aux études.

2- Adaptation du site Web de l'Aide financière aux études aux appareils mobiles

Réaménagement des informations et développement d'une version mobile du dossier étudiant Internet (DEI) pour permettre à l'étudiante ou l'étudiant de trouver plus facilement les renseignements relatifs à l'aide financière accordée en utilisant l'appareil de son choix.

3- Banque de ressources éducatives en enseignement supérieur

Fin du déploiement en accéléré d'une banque de ressources visant à soutenir les différents acteurs pédagogiques de l'enseignement supérieur dans l'adaptation de leurs cours à un contexte de formation à distance.

4- Outil de suivi du Guichet des affaires collégiales et de gestion intégrée des informations

Mise en place d'une interface permettant la centralisation de toutes les demandes en lien avec l'actualisation et le développement de l'offre de formation collégiale.

5- Mise en œuvre du programme de bourses Perspective Québec

Mise en place d'une solution aidant à administrer le programme de bourses Perspective Québec.

Projets communs aux ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation

Pour les six projets suivants, la phase de réalisation-exécution s'est poursuivie ou a été amorcée au cours de l'année 2021-2022.

1- Gestion des identités et des accès

Mise en place d'une solution technologique d'identification et d'authentification au regard de la gestion des accès aux services des ministères (ce projet est présentement suspendu).

2- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Mise en place des assises nécessaires pour soutenir la réception, l'analyse et le suivi des différentes demandes d'autorisation des organismes scolaires en lien avec les programmes d'études en vue d'assurer la qualité, l'intégrité, la conservation et l'accessibilité de l'ensemble des informations.

3- Modernisation de la gestion des demandes d'accès à l'information

Optimisation du traitement et du suivi des demandes d'accès à l'information ainsi que de la reddition de comptes.

4- Amélioration de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs d'épreuves

Optimisation et uniformisation de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature au collégial, en français et en anglais, et de l'épreuve unique de français en 5^e année du secondaire.

5- Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

6- Jugement pour la lutte contre l'oppression des genres

Ce projet permettra d'encadrer et de suivre les changements requis dans les systèmes informatiques des deux ministères à la suite du jugement sur le droit à la dignité et à l'égalité des personnes trans et non binaires.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés ² [4] = [3] / 1 826,3	Nombre d'employées et d'employés au 31 mars 2022
Personnel d'encadrement ³	83 891,44	0,25 ⁴	83 891,69	45,94	46
Personnel professionnel	593 419,91	6 062,88	599 482,79	328,25	309
Personnel de bureau, techniciens et techniciennes, assimilés et assimilées	425 167,25	2 324,92	427 492,17	234,08	235
Total 2021-2022	1 102 478,60	8 388,05	1 110 866,65	608,26	590
Total 2020-2021⁵			2 666 464,30	1 460,00	1 555

Sources : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision) du Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR.

1 Inclut les données du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35,0 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

3 Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

4 Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles et des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

5 Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Au 31 mars 2022, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Enseignement supérieur était de 975 779,0 heures rémunérées, soit 534,0 ETC. Le Ministère dépasse donc la cible de 135 087,6 heures rémunérées, ce qui représente 74,0 ETC.

Afin de respecter sa cible pour la prochaine année, le ministère de l'Enseignement supérieur avait adopté, en février 2022, des mesures de contrôle de l'effectif et des heures rémunérées. Ces mesures touchaient, entre autres, le gel de création de nouveaux postes réguliers, la limitation de l'attribution de contrats occasionnels, l'optimisation de la gestion des postes vacants et la révision de l'organisation du travail.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	7	290,2
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	20	1 319,8
Total des contrats de service	27	1 610,0

Source : Données compilées par la Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle.

¹ Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2021-2022 (PADD 2021-2022) a été rendu public en novembre 2021. Ce plan est le premier PADD du ministère de l'Enseignement supérieur.

Il précise la contribution du ministère de l'Enseignement supérieur à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020), prolongée par décret jusqu'au 31 mars 2022. Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique dans ce domaine.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	ACTIONS MINISTÉRIELLES	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique					
1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 Informer, sensibiliser et éduquer le personnel à propos de la gestion responsable des matières résiduelles au sein du Ministère	Taux du personnel rejoint par les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) mises à leur disposition	25 % du personnel rejoint par au moins une activité d'ISE d'ici le 31 mars 2022	25 % du personnel rejoint	Atteinte
1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2 Établir un processus organisationnel assurant une prise en compte tangible des principes de développement durable	Établissement d'une règle de gestion pour la prise en compte des principes de développement durable	Règle de gestion établie	Règle de gestion établie	Atteinte
		Taux du personnel formé à la prise en compte des principes de développement durable	15 % du personnel formé	5,7 % du personnel formé	Non atteinte
		Taux d'actions ministérielles majeures ¹ ayant fait l'objet d'un accompagnement en développement durable	75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées	75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées	Atteinte
1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	3 Suivre les meilleures pratiques en matière de développement durable	Nombre de conférences et de colloques auxquels participe le Ministère	3 participations à des conférences et à des colloques	4 participations à des conférences et à des colloques	Atteinte
		Établissement d'un processus de veille continue visant les thèmes prioritaires pour le Ministère	Processus de veille continue établi	Processus de veille continue établi	Atteinte

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	ACTIONS MINISTÉRIELLES	INDICATEURS	CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable					
2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	4 Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier	Établissement du processus organisationnel	Processus organisationnel établi	Processus organisationnel établi et intégré à la règle de gestion	Atteinte
Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques					
4.3 : Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	5 Analyser l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires	Mise en place d'un groupe de travail ministériel qui se penchera sur l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires	Groupe de travail mis en place en septembre 2021	Groupe de travail mis en place	Atteinte
Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population					
5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	6 Soutenir le développement de comportements responsables à l'égard de l'usage de substances (alcool et drogues) sur les campus collégiaux et universitaires ainsi que la réduction des méfaits associés	Publication du nombre de projets financés	Liste des projets financés publiée	Aucun projet financé	Non atteinte

1 Une action peut prendre la forme d'un plan, d'une planification, d'une stratégie, d'une directive, d'une loi, d'une politique, d'une réglementation ou toute autre forme. Les actions majeures englobent la présentation d'un mémoire au Conseil des ministres et les programmes normés qui passent par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Action 1 : Informer, sensibiliser et éduquer (ISE) le personnel à propos de la gestion responsable des matières résiduelles au sein du Ministère

CIBLE 2021-2022	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
25 % du personnel rejoint par au moins une activité d'ISE d'ici le 31 mars 2022	25 % du personnel rejoint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille.
 Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

L'activité d'ISE devait porter sur la gestion responsable des matières résiduelles dans un contexte de retour au bureau, mais, comme celui-ci a été reporté au-delà de l'année 2021-2022, le contenu de l'activité a été orienté vers le télétravail. L'activité d'ISE a ainsi pris la forme d'une manchette publiée sur l'intranet du Ministère afin qu'elle soit facilement accessible à tous les employés et employées.

Action 2 : Établir un processus organisationnel assurant une prise en compte tangible des principes de développement durable

CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Règle de gestion établie	Règle de gestion établie	Atteinte
15 % du personnel formé	5,7 % du personnel formé	Non atteinte
75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées	75 % d'actions ministérielles majeures accompagnées	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille.
 Cette action répond à l'objectif 1.2 de la SGDD 2015-2020.

L'établissement d'un processus organisationnel assurant une prise en compte tangible des principes de développement durable propre au ministère de l'Enseignement supérieur a nécessité l'adaptation des outils fournis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La méthodologie d'accompagnement a évolué au cours de l'année pour en arriver à stabiliser le processus organisationnel. En tout, six des huit actions ministérielles majeures ont été accompagnées. Le processus organisationnel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

La formation est un des fondements du processus organisationnel assurant la prise en compte tangible des principes de développement durable au ministère de l'Enseignement supérieur. Ainsi, une formation propre au Ministère a été offerte aux employés et employées une fois la règle de gestion établie en mars. Trois séances ont été offertes pour permettre d'atteindre le plus grand nombre d'employés et d'employées. D'autres formations sont prévues pour l'an prochain.

Action 3 : Suivre les meilleures pratiques en matière de développement durable

CIBLES 2021-2022	RÉSULTATS 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
3 participations à des conférences et à des colloques	4 participations à des conférences et à des colloques	Atteinte
Processus de veille continue établi	Processus de veille continue établi	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille.
Cette action répond à l'objectif 1.4 de la SGDD 2015-2020.

Afin de se tenir au courant des innovations et des meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale, le Ministère a participé à quatre conférences, en mode virtuel, qui traitent du développement durable au sein de l'enseignement supérieur :

- Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable ;
- Congrès annuel de l'Association des économistes québécois ;
- Événement Vert demain du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec ;
- Journée thématique du Secrétariat à la jeunesse.

De plus, une règle de gestion relative à l'approbation et à la diffusion des produits de veille ainsi qu'à la collaboration à leur égard a été établie au ministère de l'Enseignement supérieur. À partir de cette règle de gestion, un mandat de veille continue en développement durable a été élaboré. Ce mandat détaille le processus à suivre. Son objectif est de permettre au Ministère de rester informé sur les pratiques en développement durable à travers le monde.

Action 4 : Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier

CIBLE 2021-2022	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Processus organisationnel établi	Processus organisationnel établi et intégré à la règle de gestion	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille.
Cette action répond à l'objectif 2.3 de la SGDD 2015-2020.

L'intégration des critères d'écoresponsabilité ou d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier a été incorporée au processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable. Si une action ministérielle nécessite l'écriture d'un programme de soutien financier normé, un diagnostic lié à l'intégration des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité devra être fait avant d'écrire la norme. Le processus organisationnel prévoit également une rétroaction visant à évaluer si les critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité ont été respectés.

Action 5 : Analyser l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires

CIBLE 2021-2022	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Groupe de travail mis en place en septembre 2021	Groupe de travail mis en place	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille. Cette action répond à l'objectif 4.3 de la SGDD 2015-2020.

Dans le cadre du PARES, la mesure 1.5 suggère d'étudier les facteurs géographiques et socioéconomiques qui influent sur l'accès à l'enseignement supérieur et de proposer des orientations susceptibles de répondre aux enjeux qu'ils soulèvent. Le groupe de travail ministériel mis en place le 6 mai 2021 se penche sur l'accessibilité géographique, socioéconomique et technologique aux études collégiales et universitaires.

Action 6 : Soutenir le développement de comportements responsables à l'égard de l'usage de substances (alcool et drogues) sur les campus collégiaux et universitaires ainsi que la réduction des méfaits associés

CIBLE 2021-2022	RÉSULTAT 2021-2022	ATTEINTE DE LA CIBLE
Liste des projets financés publiée	Aucun projet financé	Non atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques, de la planification et de la veille. Cette action répond à l'objectif 5.1 de la SGDD 2015-2020.

L'appel de projets a été lancé en mars 2022 auprès de la communauté étudiante. Toutefois, aucun projet n'a été soumis pendant l'année 2021-2022.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le ministère de l'Enseignement supérieur contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. En 2021-2022, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année.

Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	9	4	-	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	3	-	13
Capitale-Nationale	6	6	-	12
Mauricie	11	2	-	13
Estrie	6	5	-	11
Montréal	8	2	-	10
Outaouais	9	3	-	12
Abitibi-Témiscamingue	10	4	-	14
Côte-Nord	7	5	-	12
Nord-du-Québec	6	-	-	6
Gaspésie	8	3	-	11
Îles-de-la-Madeleine	5	2	-	7
Chaudière-Appalaches	7	2	-	9
Laval	6	1	-	7
Lanaudière	7	2	-	9
Laurentides	7	5	-	12
Montérégie	6	-	-	6
Centre-du-Québec	10	-	-	10
Total	138	49	-	187

Source : Données compilées par la Direction des interventions régionales et la Direction des politiques, de la planification et de la veille.

¹ Le terme *en continu* a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme *en cours*.

Bilan par région

Les priorités sont établies par les personnes élues dans les différentes régions administratives, comme le prévoit la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. En réponse à ces priorités, le Ministère a produit une planification pluriannuelle.

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Promouvoir les études supérieures dans la région du Bas-Saint-Laurent par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) du Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'une unité mixte de recherche (UMR) sur le thème du numérique en appui au développement des régions à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).	En cours
Soutenir l'UQAR dans la réalisation de ses missions particulières liées à l'Institut national de recherche scientifique et à sa desserte de la Côte-Nord.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir l'UQAR dans son mandat de développement régional au Bas-Saint-Laurent.	En continu
Soutenir financièrement l'UQAR pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu
Favoriser la délocalisation des programmes de formation en médecine afin d'augmenter le nombre de nouvelles inscriptions en médecine et d'attirer des médecins au Bas-Saint-Laurent.	En cours
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu
Promouvoir les études supérieures en région par l'entremise du Cégep virtuel.	En continu

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu
Priorité 3	
Favoriser la délocalisation des programmes de formation en médecine afin d'augmenter le nombre de nouvelles inscriptions en médecine et d'attirer des médecins au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'une UMR sur le thème des déterminants de la santé durable à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).	En cours
Soutenir l'UQAC dans son mandat de développement régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	En continu
Soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie.	En cours
Soutenir le déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur.	En cours
Priorité 11	
Soutenir les collèges dans leurs efforts pour accroître la diplomation dans les programmes <i>Technologie forestière</i> et <i>Technologie de la transformation des produits forestiers</i> .	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy inc.	En continu
Priorité 4	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région de la Capitale-Nationale.	En cours
Priorité 6	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'attraction, le développement et la rétention des talents par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale.	En cours
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans les domaines du génie et de l'informatique.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région de la Capitale-Nationale.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil, l'intégration et la diplomation des étudiants et étudiantes.	En continu
Soutenir financièrement les internes en psychologie qui choisissent d'effectuer leur internat dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que dans certains organismes communautaires.	En cours
Soutenir la formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS).	En cours
Soutenir les initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Soutenir les établissements d'enseignement pour qu'ils offrent des bourses afin d'encourager les étudiants et étudiantes à entreprendre des formations et à persévérer dans des domaines d'études conduisant à des emplois en demande.	En cours

Région 04 – Mauricie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Mauricie.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Priorité 4	
Soutenir le développement de la main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'activité économique en forte demande par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Mauricie.	En cours
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Mauricie.	En continu
Soutenir l'UQTR dans son mandat de développement régional en Mauricie.	En continu
Soutenir la vitalité économique de la Mauricie en favorisant le déploiement des services aux collectivités offerts par les cégeps.	En continu
Priorité 6	
Soutenir financièrement le fonctionnement d'une UMR sur le thème des matériaux avancés pour la transition énergétique à l'UQTR.	En cours
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc., affilié au Cégep de Shawinigan.	En continu

Région 05 – Estrie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Favoriser les collaborations entre les établissements d'enseignement et l'industrie par la création des zones d'innovation Sherbrooke quantique et Technum Québec.	En cours
Priorité 6	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Priorité 8	
Soutenir la réussite à l'enseignement collégial et universitaire par l'intermédiaire des actions du pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie.	En cours
Soutenir la persévérance et la réussite à l'enseignement supérieur en contexte de crise sanitaire.	En cours
Soutenir le déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur.	En cours
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Estrie.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours

Région 06 – Montréal

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de Montréal.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur montréalais.	En continu
Priorité 4	
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants.	En continu
Priorité 6	
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Montréal.	En continu
Priorité 8	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région de Montréal.	En cours
Favoriser l'adaptation de l'offre de formation à l'essor de l'intelligence artificielle par l'intermédiaire du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle.	En cours

Région 07 – Outaouais

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Favoriser la persévérance et la réussite des stagiaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.	En continu
Offrir des bourses d'excellence aux étudiantes et aux étudiants inscrits à un programme agréé de 1 ^{er} cycle de formation à l'enseignement.	En continu
Favoriser la délocalisation des programmes de formation en médecine afin d'augmenter le nombre de nouvelles inscriptions en médecine et d'attirer des médecins en Outaouais.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Priorité 5	
Soutenir les activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la cybersécurité.	En continu
Soutenir la création de créneaux d'expertise universitaire dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation technologique.	En continu
Soutenir l'Université du Québec en Outaouais (UQO) dans son mandat de développement régional.	En continu
Soutenir financièrement l'UQO pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu
Soutenir la vitalité économique de l'Outaouais en favorisant le déploiement des services aux collectivités offerts par les cégeps.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'une UMR sur la cybersécurité en appui au développement des régions à l'UQO.	En cours

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue.	En cours
Soutenir financièrement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour les coûts additionnels liés à l'éloignement, à sa couverture territoriale et à sa taille.	En continu
Soutenir l'UQAT dans son mandat de développement régional.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En cours
Promouvoir les études supérieures en région par l'entremise du Cégep virtuel.	En continu
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Priorité 3	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Priorité 4	
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'une UMR sur les enjeux autochtones à l'UQAT.	En cours
Priorité 5	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre technologique des résidus industriels.	En continu

Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale de la Côte-Nord.	En continu
Priorité 5	
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de la Côte-Nord.	En cours
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Priorité 7	
Soutenir le déploiement d'une antenne universitaire à Baie-Comeau.	En cours
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région de la Côte-Nord.	En continu
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Côte-Nord.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En cours
Promouvoir l'accessibilité aux études supérieures sur la Côte-Nord par l'entremise d'un projet d'alliance entre l'UQAC et l'UQAR.	En cours
Promouvoir les études supérieures en région par l'entremise du Cégep virtuel.	En continu

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale du Nord-du-Québec.	En continu
Priorité 2	
Soutenir la vitalité économique du Nord-du-Québec par le financement du Centre d'études collégiales à Chibougamau.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement d'Écofaune boréale (CCTT en fourrure nordique).	En continu
Priorité 3	
Consolider l'offre de formation collégiale dans la région du Nord-du-Québec.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins du Nord-du-Québec.	En continu
Favoriser l'inclusion et la réussite des étudiants et étudiantes autochtones qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur et sensibiliser les communautés aux réalités des cultures autochtones.	En continu

Région 11 – Gaspésie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles.	En cours
Promouvoir les études supérieures dans la région de la Gaspésie par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours
Participer activement aux travaux des instances de concertation régionale de la Gaspésie.	En continu
Soutenir la vitalité économique de la Gaspésie en favorisant le déploiement des services aux collectivités offerts par les cégeps.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale vers les cégeps du Bas-Saint-Laurent.	En cours
Soutenir l'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Priorités 3 et 7	
Favoriser l'accessibilité aux études collégiales dans la région de la Gaspésie par l'intermédiaire des sites d'enseignement décentralisés.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale en Gaspésie.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région de la Gaspésie.	En continu
Promouvoir les études supérieures en région par l'entremise du Cégep virtuel.	En continu

Région 11 (suite) – Îles-de-la-Madeleine

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice du Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.	En cours
Promouvoir les études supérieures dans la région des Îles-de-la-Madeleine par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec.	En cours
Priorité 3	
Consolider l'offre de formation collégiale aux Îles-de-la-Madeleine.	En continu
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 9	
Soutenir l'embauche et l'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de la Chaudière-Appalaches.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Priorité 10	
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la Chaudière-Appalaches.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Soutenir l'UQAR dans son mandat de développement régional en Chaudière-Appalaches.	En continu
Priorité 11	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Favoriser la mobilité étudiante interrégionale au bénéfice des cégeps de la Chaudière-Appalaches.	En cours

Région 13 – Laval

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements d'enseignement supérieur de la région de Laval.	En continu
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu
Priorité 4	
Soutenir financièrement les initiatives du Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative.	En cours
Priorité 8	
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu

Région 14 - Lanaudière

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir le fonctionnement d'INÉDI, un centre d'expertise et de recherche en design industriel.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Priorité 2	
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Priorité 7	
Suscite l'intérêt de la population étudiante pour la formation universitaire par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de Lanaudière.	En cours
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours
Priorité 8	
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu

Région 15 – Laurentides

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement le fonctionnement des CCTT de la région des Laurentides.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Priorité 3	
Soutenir le développement de parcours intégrés d'études collégiales et universitaires par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur des Laurentides.	En cours
Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et étudiantes.	En continu
Soutenir l'accueil, l'inclusion et la réussite des membres de la population étudiante issus des communautés autochtones dans les établissements de la région des Laurentides.	En continu
Soutenir financièrement les internes en psychologie qui choisissent d'effectuer leur internat dans les réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que dans certains organismes communautaires.	En cours
Soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et des étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.	En continu
Soutenir la formation des IPS.	En cours
Soutenir les établissements d'enseignement pour qu'ils offrent des bourses afin d'encourager les étudiants et étudiantes à entreprendre des formations et à persévérer dans des domaines d'études conduisant à des emplois en demande.	En cours
Favoriser la diplomation de la population québécoise par la création de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.	En cours

Région 16 – Montérégie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir financièrement le fonctionnement de Citech agroalimentaire, un centre d'innovation technologique en agroalimentaire.	En continu
Priorité 4	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir l'UQTR dans son mandat de développement régional dans le Centre-du-Québec.	En continu
Soutenir la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale en collaboration avec les entreprises privées de la région.	En continu
Priorité 2	
Soutenir le développement d'une offre de formation collégiale et universitaire répondant aux besoins régionaux du marché du travail.	En continu
Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes favorisant l'apprentissage en milieu de travail.	En continu
Soutenir les efforts de recrutement, d'accueil et d'intégration d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.	En continu
Soutenir l'insertion professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger.	En continu
Consolider l'offre de formation collégiale dans le Centre-du-Québec.	En continu
Priorité 3	
Créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Centre-du-Québec.	En continu
Priorité 4	
Soutenir financièrement le fonctionnement du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) et du Centre d'innovation sociale en agriculture.	En continu
Soutenir financièrement l'Institut national d'agriculture biologique, affilié au Cégep de Victoriaville.	En continu

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime de protection similaire contre les représailles. Au ministère de l'Enseignement supérieur, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel.

En 2021-2022, la responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022¹

Nombre de personnes occupant un poste régulier au ministère de l'Enseignement supérieur
524

Source : Système SAGIR.

¹ Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022¹

RÉGULIER ²	OCCASIONNEL ³	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
46	286	48	16	396

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Données préliminaires.

² Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

³ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) ²
Régulier ³	46	7	0	0	1	8	17,4
Occasionnel	286	22	31	1	4	52	18,2
Étudiant	48	18	2	0	0	19	39,6
Stagiaire	16	4	0	0	0	4	25,0
Total	396	51	33	1	5	83	21,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires.

2 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2021-2022 dans le statut d'emploi.

3 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2021-2022 ¹	2020-2021 ²	2019-2020 ²
Régulier (%) ³	17,4	18,1	19,0
Occasionnel (%)	18,2	6,6	10,6
Étudiant (%)	39,6	19,5	24,3
Stagiaire (%)	25,0	15,2	29,2

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires.

2 Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

3 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones ou personnes handicapées) dans les emplois réguliers, occasionnels et étudiants ainsi que les stages afin d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021 ²	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 ² (%)	Nombre au 31 mars 2020 ²	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 ² (%)
Anglophones	6	1,2	27	2,1	25	1,9
Autochtones	1	0,2	7	0,5	6	0,5
Personnes handicapées	8	1,5	18	1,4	21	1,6
Total	15	2,9	52	4,0	52	4,0

Source : Système SAGIR.

1 Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible par région ou par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021 ²	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 ² (%)	Nombre au 31 mars 2020 ²	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 ² (%)
MVE Montréal et Laval	3	27,3	34	19,3	40	18,4
MVE Outaouais et Montérégie	1	50,0	0	0	0	0
MVE Estrie, Lanaudière et Laurentides	1	50,0	0	0	0	0
MVE Capitale-Nationale	61	10,9	126	9,3	116	8,3
MVE Autres régions	0	0	1	7,1	0	0

Sources : Système SAGIR et Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 % ;
- Outaouais et Montérégie : 17 % ;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	4,88

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	46	286	48	16	396
Nombre de femmes embauchées	30	200	24	12	266
Taux d'embauche des femmes (%)	65,2	69,9	50,0	75,0	67,2

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022¹

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	41	300	121	62	524
Nombre total de femmes	22	180	96	43	341
Taux de représentativité des femmes (%)	53,7	60,0	79,3	69,4	65,1

Source : Système SAGIR.

¹ Les données sur le personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Conformément au PDEIPH, le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pendant un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chap. F-3.1.1).

Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2021 (COHORTE 2022)	AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)
0	3	1

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021 ¹	2019-2020
0	1	0

¹ Inclut les données du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Éducation.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2021-2022 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)¹

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Sollicitation systématique des groupes cibles dans les bassins de qualification lors du recrutement	Tous	60 personnes embauchées (personnel régulier et occasionnel)
Imputation du traitement des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires membres des groupes cibles au budget de la réserve ministérielle	Tous	33 étudiantes et étudiants ou stagiaires
Promotion de la mesure de soutien financier pour attirer des candidates et des candidats membres des minorités visibles et ethniques habitant dans la grande région de Montréal et acceptant un emploi dans la fonction publique à l'extérieur de cette région	MVE	Aucune personne
Promotion de la mesure de remboursement des frais de déplacement pour les employés et employées membres des minorités visibles et ethniques qui sont promus à un emploi de cadre de classe 4	MVE	Aucun cadre de classe 4
Promotion de la mesure d'intégration en emploi qui permet d'offrir un emploi professionnel ou technique d'un an aux nouveaux arrivants et arrivantes membres des minorités visibles et ethniques dans leur domaine de compétence, qu'ils soient inscrits ou non dans une banque de personnes qualifiées	MVE	Aucune personne
Promotion du projet DuoEmploi, qui consiste à jumeler des entreprises et des personnes handicapées pour un stage d'une journée Ces personnes seront accueillies par des employeurs et effectueront un stage exploratoire qui leur permettra de démontrer leurs talents et leurs compétences sous la supervision d'un parrain.	Personnes handicapées	Aucune personne
Actualité intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	MVE, anglophones et Autochtones	Tout le personnel
Activité de formation sur la diversité culturelle	MVE, anglophones et Autochtones	13 employées et employés

¹ Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1) édicte que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel de même que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, auquel peut s'ajouter une prolongation de 10 jours civils.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	133
---------------------------------	-----

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et du délai de traitement¹

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
De 0 à 20 jours	3	6	s. o.
De 21 à 30 jours	4	7	s. o.
31 jours ou plus (le cas échéant)	123	14	s. o.
Total	130	27	s. o.

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

¹ Les données comprennent des demandes reçues en 2020-2021, mais ayant obtenu une réponse en 2021-2022.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue¹

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	58	18	s. o.	s. o.
Partiellement acceptée	34	6	s. o.	Art. 9, 14, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59 et 88
Refusée (entièrement)	16	0	s. o.	Voir la note 2
Autre	22	3	s. o.	Désistement, aucun document

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

¹ Les données comprennent des demandes reçues en 2020-2021, mais ayant obtenu une réponse en 2021-2022.

² Lorsque les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation ne sont pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'ils ont donné un accès partiel, qu'ils ont refusé l'accès ou que l'accès à ces documents relève de la compétence d'un autre organisme public), ils appuient toujours leur décision sur les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces dispositions peuvent notamment être relatives à la protection de renseignements touchant des tiers, à des avis, à des recommandations ou encore à des analyses ou à des documents destinés aux ministres. En 2021-2022, les articles principalement invoqués ont été les suivants : 9, 14, 15, 22, 23, 24, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1 et 88.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	S. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	7

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) offrait un service partagé au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation pour l'application de cette loi. En 2021-2022, elle a ainsi reçu un total de 544 demandes d'accès aux documents relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 423 demandes en 2020-2021, ce qui équivaut à une augmentation de 28,6 %. Le délai moyen de traitement des demandes a connu une hausse, passant de 36,1 jours en 2020-2021 à 64 jours en 2021-2022, soit une augmentation de près de 28 jours de traitement. Des 544 demandes reçues, 431 ont obtenu une réponse en date du 31 mars 2022, ce qui portait à 113 le nombre de demandes qui étaient toujours en traitement à cette date. Pour le ministère de l'Enseignement supérieur, les 133 demandes soumises ont porté sur des documents administratifs dans une proportion de 80 % et sur des renseignements personnels dans une proportion de 20 %. Le portrait des personnes à l'origine des demandes se répartit ainsi :

- 58 (43,6 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 11 (8,3 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 11 (8,3 %) : chercheurs parlementaires ;
- 24 (18 %) : associations ou groupes ;
- 7 (5,3 %) : représentantes ou représentants du domaine légal ;
- 10 (7,5 %) : organismes publics ;
- 12 (9 %) : entreprises privées.

Explication de l'écart avec la cible

Si le nombre de demandes d'accès à des documents reçues par les deux ministères a connu une augmentation de 28,6 % durant la dernière année, il a globalement augmenté de 43,2 % depuis les quatre dernières années, passant de 380 en 2018-2019 à 544 en 2021-2022. Une complexification du traitement des demandes à l'égard du nombre et de la diversité de documents visés a également été constatée depuis les dernières années. De plus, le télétravail, la multiplication des modes de communication et des supports technologiques ainsi que l'effervescence des sujets d'actualité dans le domaine de l'enseignement supérieur ont une incidence directe sur le nombre de demandes reçues et leur nature, ce qui a notamment pour effet d'alourdir considérablement les démarches de repérage et d'analyse requises pour chacune d'entre elles. Pour ces raisons, on note une hausse du délai de traitement et une baisse du nombre de demandes traitées dans le délai prescrit de 20 jours civils. Enfin, les activités du Ministère ont été perturbées par la situation exceptionnelle vécue pendant la pandémie, ce qui a affecté le traitement de certaines demandes d'accès.

Afin de mieux soutenir le service des demandes d'accès et, ultimement, d'en améliorer les délais, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont approuvé un projet d'acquisition d'un nouvel outil de gestion en 2019-2020. La solution a été implantée en décembre 2021. Pour les citoyens et citoyennes, un formulaire permettant la transmission d'une demande et de documents de façon sécurisée a également été mis en place. Les travaux nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet ont par ailleurs monopolisé un effectif à temps plein sur plusieurs mois, celui-ci étant normalement réservé au traitement des demandes d'accès, ce qui a eu un effet direct sur les délais de traitement.

Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification

La DAIP a répondu à 1 678 demandes de renseignements personnels pour les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, dans un délai moyen de 6,9 jours. Ces demandes portaient sur 2 239 personnes physiques et ont été faites par des équipes d'enquête et de vérification d'organismes publics, une direction de la protection de la jeunesse et un corps de police.

Activités liées à la protection des renseignements personnels

En ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, la DAIP a travaillé sur 20 projets de sondage (7 pour le MES et 13 pour le MEQ), en collaboration avec diverses unités ministérielles, et produit 223 avis portant sur des communications de renseignements personnels (85 pour le MES et 138 pour le MEQ). Elle a aussi traité 53 demandes de consultation en lien avec la collecte, la communication ou l'utilisation de renseignements personnels (10 pour le MES et 43 pour le MEQ) et offert 6 formations pour les 2 ministères, lesquelles ont rejoint 38 membres du personnel (21 au MES et 17 au MEQ). La DAIP est également impliquée dans la gestion des projets ministériels à l'égard de la protection de la vie privée. À titre d'exemple, elle est sollicitée à plusieurs étapes de dossiers de développement technologique et pour diverses questions (création de formulaires, analyse de risques en sécurité de l'information, élaboration d'ententes de communication de renseignements personnels, conservation et destruction de renseignements personnels). Enfin, en ce qui a trait aux demandes de chercheurs soumises en vertu de l'article 125 de la *Loi*, celles-ci sont désormais traitées par l'Institut de la statistique du Québec, qui s'est vu confier ce mandat par les deux ministères.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	1 rencontre
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Source : Direction générale des communications.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Il est à noter qu'en attendant de se doter de sa propre politique linguistique, le ministère de l'Enseignement supérieur partage celle qui est en vigueur au ministère de l'Éducation.
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	s. o.

Source : Direction générale des communications.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles :</p>	<p>Oui</p> <p>La politique linguistique institutionnelle – commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur – peut être consultée sur le site intranet du ministère de l'Enseignement supérieur. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions. Par ailleurs, lors de la campagne Au service de la langue française, une nouvelle a été diffusée sur le même site intranet. Elle rappelait le devoir d'exemplarité de chacune et de chacun en ce qui concerne la valorisation et l'utilisation de la langue française au quotidien en plus de présenter les références accessibles au personnel, dont la politique linguistique institutionnelle.</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?</p>	<p>s. o.</p>

Source : Direction générale des communications.
Période de référence : année financière.

Le ministère de l'Enseignement supérieur se fait un devoir d'appliquer avec rigueur les dispositions de la politique linguistique (que le ministère de l'Éducation partage avec lui) et les recommandations de l'Office québécois de la langue française.

Bien plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et les activités du Ministère. Par conséquent, le personnel a à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi que des logiciels reconnus de correction de textes. De plus, les Services linguistiques gèrent une boîte courriel, à l'intention des employées et des employés, réservée aux questions d'ordre linguistique ou en lien avec l'application de la politique.

Pour s'assurer que toutes les unités administratives utilisent à l'oral comme à l'écrit un français de qualité, le ministère de l'Enseignement supérieur maintient une offre de formations sur la rédaction stratégique et la rédaction Web, le perfectionnement du français et l'utilisation de l'outil Antidote. Une série de capsules linguistiques ont aussi été publiées sur le site intranet du Ministère.

Par ailleurs, tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. Ainsi, au cours de l'année 2021-2022, 405 documents (10 442 pages) ont été soumis à une révision linguistique et 28 documents (522 pages) ont été traduits de l'anglais au français.

Enfin, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone et des communautés autochtones, 568 demandes de services linguistiques en langue anglaise ont été traitées. Au total, 793 documents (2 219 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais. Il est à noter que les données présentées, qui étaient compilées sans distinction avec celles du ministère de l'Éducation depuis la création du ministère de l'Enseignement supérieur en 2020, rendent compte, à partir du présent exercice financier, des seules activités du ministère de l'Enseignement supérieur. Pour cette raison, les chiffres indiqués ici sont moins importants que ceux qui figurent dans le rapport annuel de gestion de l'année dernière.

4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. La Stratégie, dont la date de fin initiale était le 31 mars 2021, a été prolongée pour une période d'environ un an afin de permettre son évaluation et l'élaboration de nouvelles actions.

Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes ;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;

- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'assure de la mise en œuvre de l'action suivante prévue par la Stratégie :

- bonifier l'aide financière aux études pour les étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale.

Le ministère de l'Enseignement supérieur s'engage à améliorer la conciliation des responsabilités associées à la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. Les familles monoparentales doivent pouvoir compter sur un soutien particulier pour la poursuite d'un projet d'études. Le Ministère a donc bonifié l'aide financière accordée à ces familles pour l'année d'attribution 2017-2018 et les années suivantes. Au moment de sa mise en place, cette mesure avait pour objectif d'offrir une aide additionnelle totale de 11,2 millions de dollars à 11 300 étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale, soit en moyenne 994 \$ de plus en bourses par année.

Le Programme de prêts et bourses a subi une baisse globale du nombre d'inscriptions, et le nombre de bénéficiaires chefs de famille monoparentale a également beaucoup diminué. Toutefois, grâce à la bonification, l'aide moyenne accordée sous forme de bourses demeure élevée.

Pour l'année 2021-2022, les données sont partielles puisque l'année de référence se termine le 30 août 2022. En date du 31 mars 2022, 6 769 chefs de famille monoparentale avaient bénéficié du Programme de prêts et bourses et reçu en moyenne 3 389 \$ de plus en bourses, ce qui représente une augmentation de près de 48,2 % par rapport à l'année de référence de la mesure, soit 2016-2017. La bonification a permis d'augmenter de façon importante la somme de l'aide financière versée par chef de famille monoparentale.

Autres interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le ministère de l'Enseignement supérieur, conjointement avec le ministère de l'Éducation, voit aussi à mettre en œuvre l'intervention ministérielle suivante en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

- poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*.

Le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des femmes inscrites à des programmes de formation professionnelle ou technique ou à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines du génie où l'on constate une sous-représentation féminine.

Grâce à la mise en commun des contributions financières de 21 partenaires, des bourses nationales sont attribuées dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!* et des prix nationaux sont remis dans le volet *Excelle Science*. Au total, 67 femmes de toutes les régions du Québec ont été récompensées.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre de participantes - <i>Chapeau, les filles!</i> - <i>Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	349	311	383
		57	79	62
Nombre de partenaires		21	20	21
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	25	22	23
Nombre de journées thématiques <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant!</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	0	0	2

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

Le nombre de participantes à *Chapeau, les filles!* a connu une augmentation, passant de 311 en 2020-2021 à 349 en 2021-2022. La participation au volet *Excelle Science* présente toutefois une légère baisse puisque le nombre est passé de 79 en 2020-2021 à 57 en 2021-2022.

Les projets novateurs, soutenus financièrement par les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, sont menés par les cégeps et le réseau scolaire, et visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois majoritairement masculins ainsi que celui des hommes à des emplois majoritairement féminins. Un total de 25 projets ont été acceptés en 2021-2022. Les 11 projets déposés par des cégeps ont bénéficié d'une somme de 104 930 \$ et les 14 projets provenant du réseau scolaire ont reçu un financement de 130 700 \$.

En 2021-2022, aucune demande d'aide financière n'a été faite en lien avec les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!*.

Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, le ministère de l'Enseignement supérieur poursuit l'application de l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2021-2022, l'ADS a été appliquée :

- au Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 ;
- au Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026.

Ces deux plans d'action prennent aussi en considération l'approche intersectionnelle pour cibler plus précisément la prévention des inégalités vécues de façon différenciée par les étudiantes et les étudiants sous-représentés à l'enseignement supérieur, dont les personnes en situation de handicap ou ayant des responsabilités parentales.

Le PARES prévoit que plusieurs mesures feront l'objet d'une collecte et d'une analyse de données différenciées selon les sexes et intersectionnelles lors de son processus d'évaluation.

Par ailleurs, en 2021-2022, le ministère de l'Enseignement supérieur a ventilé les données selon le sexe dans différentes publications statistiques et dans différents indicateurs de l'enseignement supérieur.

4.9 Politique de financement des services publics

Dans le réseau des cégeps, la gratuité des services éducatifs est prévue par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29) pour les étudiantes et les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 \$ par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiantes et des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiantes et étudiants. Enfin, les cégeps peuvent exiger des droits autres que les droits de scolarité, notamment des droits d'admission, des droits d'inscription et d'autres droits afférents aux services d'enseignement collégial, à condition qu'ils soient adoptés par règlement et soumis à l'approbation de la ministre. Les cégeps peuvent également imposer des droits de toute autre nature, qui ne sont pas assujettis à l'approbation de la ministre.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1), les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'enseignement collégial exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les étudiantes et les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiantes et étudiants.

En ce qui concerne le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le montant des droits de scolarité qui sont exigés des étudiantes et des étudiants résidents du Québec pour chaque unité requise en vue de l'obtention d'une sanction des études. Un montant forfaitaire est ajouté dans le cas des étudiantes et des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour cette clientèle. Dans le cas des étudiants non-résidents du Canada, autre que les étudiants de la France ou de la Communauté française de Belgique, au premier cycle et au deuxième cycle, à l'exception des étudiants en maîtrise orientée vers la recherche, les tarifs sont déréglementés. C'est-à-dire que les universités fixent elles-mêmes les tarifs auprès de tels étudiants selon les familles disciplinaires; les revenus ainsi générés ne sont pas récupérés par le Ministère, alors que les universités renoncent aux subventions normalement accordées. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des frais afférents, dont la croissance est balisée par les règles budgétaires lorsqu'ils sont obligatoires.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent imposer des frais aux étudiantes et aux étudiants pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure ne donnant pas droit à des crédits.

Biens et services actuellement tarifés

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Révision de la correction de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	150 \$ (2016)
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2021
Frais exigés	11,75 \$ depuis le 1 ^{er} janvier 2021
Revenus annuels générés par les services tarifés	517 \$
Niveau de financement atteint	7,8 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le ministère de l'Enseignement supérieur sur la base du coût unitaire payé à la correctrice ou au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	8 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> (RLRQ, chap. A-6.001)

Source : Système GEMC (Gestion des épreuves ministérielles du collégial).

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (enseignement collégial)¹

Coût des biens et des services	2 442,85 \$ le permis ²
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2021
Frais exigés	342 \$ par permis délivré ³
Revenus annuels générés par les services tarifés	342 \$ ⁴
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	14 % Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de l'enseignement privé.

¹ Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, une délivrance de permis a été autorisée.

² Le coût des biens et des services est de 2 442,85 \$ le permis, ce qui représente environ 69,8 heures de travail à une moyenne de 35 \$ de l'heure.

³ Le montant des frais exigés est tiré de l'article 7 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*.

⁴ Le montant de 342 \$ est le résultat de la multiplication du montant des frais exigés (342 \$) par le nombre de permis délivrés (1).

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	2002-2003
Frais exigés	Droits plafonnés à 30 \$ (admission), à 20 \$ (inscription) et à 25 \$ (autres) par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	90 827 065 \$ ¹ , ce qui inclut le revenu provenant des droits de scolarité exigibles des étudiantes et des étudiants à temps partiel (articles 24 et 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>)
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Tarif fixé par règlement du collège, soumis à l'approbation de la ministre (pouvoir délégué à une ou un chef de service), conformément au 2 ^e alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Tarif non indexé, car considéré comme fixé par approbation de la ministre, conformément au 2 ^e alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et aux articles 83.2 et 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

¹ Compilation des rapports financiers annuels des cégeps (non audités) pour l'exercice terminé le 30 juin 2021.

Formation donnée à des étudiantes et des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	2 \$ par période d'enseignement dans tous les programmes suivis à temps partiel (frais applicables aux programmes conduisant à un DEC, mais pas à ceux conduisant à une AEC)
Revenus annuels générés par les services tarifés	n. d.
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Droits de scolarité des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec (cégeps)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	1 684 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	797 037 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	20,8 % Il est à noter que la dernière mise à jour de Statistique Canada pour le coût des biens et services remonte au 14 décembre 2020 pour l'année 2017-2018. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	En 2021-2022, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces En 2021-2022, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport à la variation du revenu disponible des ménages par habitant
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux (cégeps)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 6 621 \$ par session Formation technique : de 6 621 \$ à 10 262 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	9 399 661 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	Niveau variable selon le programme d'études, mais, globalement, 104 % de la dépense par étudiante ou étudiant Il est à noter que la dernière mise à jour de Statistique Canada pour le coût des biens et services remonte au 14 décembre 2020 pour l'année 2017-2018. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	En 2021-2022, indexation annuelle réalisée en fonction de la variation du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	En 2021-2022, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport à la variation du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec (collèges privés)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	1 684 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant inscrit dans un collège privé pour les services éducatifs
Revenus annuels générés par les services tarifés	289 810 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	20,8 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant Il est à noter que la dernière mise à jour de Statistique Canada pour le coût des biens et services remonte au 14 décembre 2020 pour l'année 2017-2018. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario En 2021-2022, indexation annuelle réalisée en fonction de la variation du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces En 2021-2022, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport à la variation du revenu disponible des ménages par habitant
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe 114 du <i>Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Contribution additionnelle exigée des étudiantes et des étudiants internationaux (collèges privés)

Coût des biens et des services	16 159 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 3 822 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : de 3 971 \$ à 6 163 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	17 584 776 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	Niveau qui varie, selon le programme d'études, entre 49,1 % et 76,3 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant Il est à noter que la dernière mise à jour de Statistique Canada pour le coût des biens et services remonte au 14 décembre 2020 pour l'année 2017-2018. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	En 2021-2022, indexation annuelle réalisée en fonction de la variation du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	En 2021-2022, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport à la variation du revenu disponible des ménages par habitant
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe 114 du <i>Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Droits de scolarité de base (universités)

Coût des biens et des services	28 721 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	90,84 \$ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	596 854 531 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	9,5 % Il est à noter que la donnée pour le coût des biens et services est pour l'année 2018-2019 et qu'il s'agit d'une estimation. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	À partir de 2013-2014, indexation annuelle en fonction de la variation du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport à la variation du revenu disponible des ménages au Québec
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe 3.1 du document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2021-2022</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiantes et des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec et d'une partie des étudiantes et des étudiants internationaux (universités)

Coût des biens et des services	28 721 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	192,68 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	95 370 781 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	20,1 %, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiante ou étudiant Il est à noter que la donnée pour le coût des biens et services est pour l'année 2018-2019 et qu'il s'agit d'une estimation. Il est donc probable que ce niveau de financement soit surévalué.
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes En 2021-2022, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des autres universités Depuis 2020-2021, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément à l'annexe 3.4 du document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2021-2022</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Montant forfaitaire exigé des étudiantes et des étudiants internationaux dont les droits sont réglementés (universités)

Coût des biens et des services	28 721 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2021-2022
Frais exigés	482,93 \$ par unité au 2 ^e cycle et 425,01 \$ par unité au 3 ^e cycle, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base Possibilité, pour les universités, d'exiger jusqu'à 10 % de ces sommes à titre de montant forfaitaire facultatif Depuis la session d'automne 2019, déréglementation de l'ensemble des secteurs disciplinaires au 1 ^{er} cycle et niveau des droits de scolarité déterminé par les universités
Revenus annuels générés par les services tarifés	51 420 863 \$ (2020-2021)
Niveau de financement atteint	Niveau variable selon le programme, le cycle d'études et l'université, car les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise professionnelle sont déréglementés en vertu de la règle budgétaire 3.6
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, coût moyen par cycle d'études Depuis 2016-2017, indexation annuelle réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, coût moyen subventionné pour les étudiantes et les étudiants internationaux soumis aux montants forfaitaires Depuis 2016-2017, maintien de la part des étudiantes et des étudiants aux coûts de leurs études par rapport au revenu disponible des ménages
Mode d'indexation des tarifs	Tarif indexé conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2021-2022</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction générale du financement.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Voici une liste des services qui ne sont pas tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme.

4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation

En vertu de l'article 44 de la *Loi sur l'aide financière aux études*, la ministre peut déroger à certaines des dispositions de celle-ci si elle estime que, sans une aide financière, la poursuite des études d'une personne serait compromise. Elle peut le faire dans les deux cas suivants : a) la personne n'est pas admissible aux programmes d'aide financière aux études ; b) elle est admissible, mais elle n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante.

Avant de rendre une telle décision, la ministre doit, conformément à l'article 46 de la *Loi*, obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, constitué en réponse à l'article 45 de la *Loi*, a pour mandat d'analyser les demandes d'aide financière dérogatoires qui lui sont soumises et de formuler des avis qui seront pris en compte dans la décision de la ministre.

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires était constitué de quatre membres du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022. Deux nouveaux membres se sont joints au comité en mars 2022, pour un total de six membres. Le comité s'est réuni à 10 reprises au cours de l'exercice financier 2021-2022. Il a analysé 328 demandes et a produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 2 576 023 \$ pour le volet Inadmissibilité aux programmes d'aide financière. Il a aussi examiné 176 demandes et produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 55 927 \$ pour le volet Aide financière insuffisante. Le total de l'aide financière accordée par dérogation s'élève donc à 2 631 950 \$.

ANNÉE	DEMANDES LIÉES À L'INADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES			DEMANDES LIÉES À L'INSUFFISANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE			TOTAL			AIDE FINANCIÈRE VERSÉE (k\$)
	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	
2021-2022	328	251	76,5	176	21	11,9	504	272	53,9	2 631,9
2020-2021	318	238	74,8	170	33	19,4	488	271	55,5	2 486,4
2019-2020	374	300	80,2	359	82	22,8	733	382	52,1	2 706,6

Source : Données compilées par la Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours.

ANNEXES

Annexe I : Tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2023

Enjeu 1 : Le développement économique du Québec

Orientation 1 : Accroître l'apport de l'enseignement supérieur à la performance économique du Québec pour accéder à des emplois de qualité

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEURS DE DÉPART	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE 1.1 Offrir une meilleure réponse aux besoins du marché du travail	1 Nombre d'inscriptions dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre	115 344 (2020-2021)	124 900	137 700
	2 Nombre de diplômées et de diplômés dans les programmes collégiaux et universitaires crédités menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre visés par l'Opération main-d'œuvre	24 811 (2020)	25 200	28 600
	3 Taux de diplomation au collégial, 2 ans après la durée prévue du programme initial (DEC) visé par l'Opération main-d'œuvre	62,3 % (Cohorte 2014)	63,3 %	64,8 %
	4 Taux de diplomation à l'université, 6 ans après l'inscription, dans les disciplines des programmes initiaux (BAC) visés par l'Opération main-d'œuvre	80,5 % (Cohorte 2013)	81,1 %	82,1 %
LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL 1.2 Maintenir le nombre d'étudiantes et d'étudiants au collégial participant à des activités de recherche	5 Nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie	1 100 (2019-2020)	1 100	1 100
L'ATTRACTION DES RÉGIONS 1.3 Favoriser la rétention de la population étudiante dans les régions	6 Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une bourse de mobilité interrégionale	469 (2019-2020)	750	1 200

Enjeu 2 : L'accessibilité

Orientation 2 : Élargir l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre de personnes

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEURS DE DÉPART	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION 2.1 Accroître le nombre de personnes qui accèdent à l'enseignement collégial et universitaire	7 Taux d'accès à un programme de DEC chez les 17-25 ans	63,1 % (2019-2020)	65,5 %	67,0 %
	8 Taux d'accès à un programme de BAC chez les 18-25 ans	42,3 % (2019-2020)	43,8 %	44,8 %
L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE 2.2 Soutenir le déploiement de la formation en ligne dans tous les établissements d'enseignement supérieur	9 Taux de réalisation du projet du portail Campus numérique	20,0 % (2019-2020)	40,0 %	70,0 %

Enjeu 3 : La persévérance

Orientation 3 : Soutenir l'engagement des étudiantes et des étudiants dans les transitions et la pluralité de leur parcours

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEURS DE DÉPART	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
LES TRANSITIONS 3.1 Faciliter les passages entre les ordres d'enseignement	10 Taux de passage du secondaire vers le collégial	70,2 % (2018-2019)	72,0 %	73,0 %
	11 Taux de passage du collégial vers l'université DEC préuniversitaire	80,0 % (Cohorte 2018)	81,5 %	83,0 %
L'INTERVENTION PRÉCOCE 3.2 Soutenir la réussite des étudiantes et étudiants tôt dans leur parcours collégial et universitaire	12 Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition	83,2 % (Cohorte 2019)	86,0 %	87,0 %
LA CONTINUITÉ DES PARCOURS 3.3 Accroître la réinscription dans les programmes après la 1 ^{re} année au collégial	13 Taux global de réinscription au 3 ^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition	83,2 % (2019)	84,0 %	85,0 %

Enjeu 4 : La réussite en enseignement supérieur

Orientation 4 : Accroître la réussite des étudiantes et étudiants selon leur parcours de formation

OBJECTIF	INDICATEUR	VALEURS DE DÉPART	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
LA SCOLARITÉ DE LA POPULATION 4.1 Hausser le niveau de scolarité de la population québécoise	14 Proportion de la population âgée de 25 à 64 ans ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires	54,7 % (2019-2020)	55,7 %	56,2 %
LA RÉUSSITE DES PERSONNES 4.2 Augmenter la diplomation de l'ensemble des étudiantes et des étudiants	15 Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC), 2 ans après la durée prévue du programme initial Total (Pré + Tech + Accueil ou transition)	64,3 % (Cohorte 2014)	66,0 %	68,0 %
	Préuniversitaire	71,5 % (Cohorte 2015)	72,5 %	73,5 %
	Technique	61,5 % (Cohorte 2014)	62,5 %	64,0 %
	18 Taux d'obtention d'un BAC 6 ans après l'inscription	80,4 % (Cohorte 2013)	81,0 %	82,0 %
	19 Taux d'obtention d'une maîtrise, 4 ans après l'inscription	78,4 % (Cohorte 2015)	79,0 %	80,0 %

Annexe II : Rapport d'activité du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a été institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1). Il a pour mandat de financer certaines activités prioritaires faisant l'objet d'un réinvestissement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Depuis la création du Fonds en 2011-2012, seul le volet Placements Universités relatif à la philanthropie est en vigueur.

Bilan financier du Fonds pour l'excellence et la performance universitaires en 2020-2021 (M\$)¹

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS
Placements Universités	25,0	25,0	-
Total	25,0	25,0	-
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2021	-	-	0,0

Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

¹ Les données de l'année 2021-2022 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. À titre d'information, celles de l'année 2020-2021 sont présentées.

Les règles du Fonds obligent le Ministère à verser aux établissements universitaires des subventions égales aux dons et aux legs qu'ils reçoivent d'autres sources.

Annexe III : Lois et règlements

Par l'effet de la loi (2021, chap. 20), le Collège militaire royal de Saint-Jean a été reconnu comme un établissement d'enseignement universitaire.

Lois et règlements dont l'application relevait, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Enseignement supérieur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, chap. A-3.01)

- *Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire* (RLRQ, chap. A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chap. A-13.3)

- *Règlement sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3, r. 1)

Code des professions (RLRQ, chap. C-26) **et les lois constituant les ordres professionnels, et ce, conformément au premier alinéa de l'article 197 de ce code** (décret 654-2020 du 22 juin 2020, (2020) 152 G. O. 2, 2935)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chap. C-29)

- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. C-29, r. 1)
- *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (RLRQ, chap. C-29, r. 2)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29, r. 3)
- *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, chap. C-29, r. 4)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202574, 2005, G. O. 2, 3446), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202573, 2005, G. O. 2, 3419), et ses modifications subséquentes

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chap. C-32.2)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chap. E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (RLRQ, chap. F-3.2.0.1)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (RLRQ, chap. I-13.02)

- *Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* (RLRQ, chap. I-13.02, r. 1)

Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chap. I-17)

- *Règlement sur les investissements universitaires* (RLRQ, chap. I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chap. M-15.1.0.1)

- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 1)
- *Règlement numéro 5 sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Santé* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 2)
- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Société et culture* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 3)

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, chap. P-22.1)

Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chap. U-1)

Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier (2021, chap. 34, art. 138 à 140)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 dans le domaine de l'enseignement supérieur

Loi

Loi visant à reconnaître le Collège militaire royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire (2021, chap. 20)

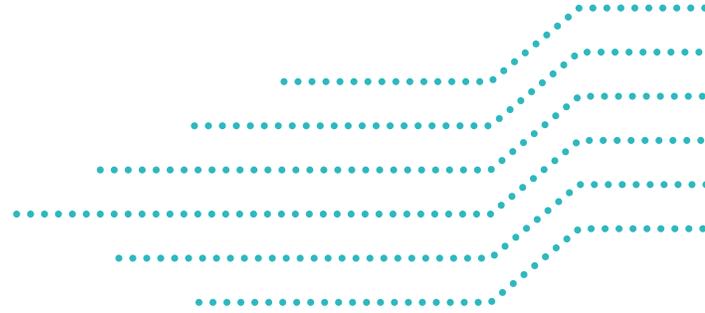
Règlements

Règlement visant le taux d'intérêt à appliquer à certaines mesures prévues à la Loi sur l'aide financière aux études et au Règlement sur l'aide financière aux études pour les années d'attribution 2021-2022 et 2022-2023 Décret 624-2022, 30 mars 2022 (2022, G. O. 2, 1457A)

Règlement modifiant le Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial Arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur en date du 26 janvier 2022 (2022, G. O. 2, 605)

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études Décret 1411-2021, 3 novembre 2021 (2021, G. O. 2, 6833)

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des travailleurs sociaux pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les travailleurs sociaux Décret 583-2021, 21 avril 2021 (2021, G. O. 2, 2199)



*Enseignement
supérieur*

Québec 